

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE DU GERS 2026-2030



MÉDIATHÈQUE
DÉPARTEMENTALE DU GERS

Mélinée Manouchian



LE DÉPARTEMENT



Services essentiels présents sur notre territoire, les bibliothèques, par les services qu'elles proposent, participent pleinement à l'émancipation des individus, à la cohésion sociale et à l'attractivité de nos territoires.

Collectivité de l'accès aux droits sociaux, le Département du Gers souhaite affirmer, à travers son schéma départemental de développement de la lecture publique, sa volonté, grâce à l'action de la médiathèque départementale, de garantir également les droits culturels attachés à chaque citoyen.

L'adoption de ce schéma s'inscrit dans le cadre plus large du Schéma départemental de la Culture, qui traduit l'engagement du Département en faveur d'une politique culturelle ambitieuse, structurée et accessible à toutes et à tous. En effet, malgré un contexte financier contraint, le Département a fait le choix de maintenir son soutien à la culture, convaincu que la lecture publique en constitue l'un des piliers fondamentaux, au croisement des enjeux éducatifs, sociaux et culturels. Fruit d'un travail partenarial porté par la Médiathèque départementale, associant collectivités, élus, professionnels, bénévoles et acteurs de terrain, ce schéma fixe des orientations claires pour accompagner les bibliothèques dans leurs missions de service public. Il vise à renforcer leur capacité à s'adapter aux évolutions des pratiques et à répondre aux attentes des habitants. Par ce document stratégique, le Conseil départemental du Gers réaffirme son engagement durable en faveur de la culture et remercie chaleureusement celles et ceux qui, par leur implication quotidienne, contribuent à faire de la lecture publique un moteur de vitalité, d'égalité et de lien social sur l'ensemble du territoire.

Philippe Dupouy
Président du Conseil Départemental du Gers



Par leur proximité avec les habitants et la diversité des services qu'elles proposent, les bibliothèques jouent un rôle essentiel dans l'accès de toutes et tous au savoir, à la culture et à l'imaginaire. Véritables espaces de rencontre et de lien social, animées par des professionnels et des bénévoles pleinement investis, elles contribuent activement à la vitalité et à l'attractivité de notre territoire.

Le Schéma départemental de développement de la lecture publique s'inscrit en complémentarité avec le Schéma Départemental de la Culture 2026-2030. Il vise à renforcer la capacité de la collectivité à garantir l'effectivité des droits culturels pour l'ensemble des Gersoises et des Gersois, en favorisant un accès équitable à la lecture, à la connaissance et aux pratiques culturelles sur tout le territoire. Il prolonge ses orientations et en incarne pleinement les valeurs : accessibilité, proximité et attention portée à tous les publics.

Élaboré dans une démarche de concertation et d'écoute, ce schéma, porté par l'action de la Médiathèque départementale, a donc pour ambition d'accompagner les bibliothèques et médiathèques du territoire, de renforcer les coopérations, de soutenir les professionnels et les bénévoles, afin de garantir une offre culturelle accessible et de qualité à l'échelle départementale. Il affirme la place des bibliothèques comme services publics culturels de proximité, attentifs à l'évolution des usages et aux attentes des habitants. Il invite enfin à penser la bibliothèque comme un lieu culturel vivant, ouvert et inclusif, capable de répondre aux enjeux du XXI^e siècle.

Nathalie Barrouillet
Présidente de la 5ème Commission : Culture et tourisme

La lecture publique constitue un pilier majeur de l'action culturelle des collectivités territoriales. Cette politique publique est déployée par les bibliothèques territoriales — communales, intercommunales et départementales — qui représentent, en France, le premier point d'accès à la culture pour l'ensemble de la population. Lieux de proximité, de partage et d'émancipation, les bibliothèques jouent un rôle essentiel dans la réduction des inégalités culturelles, le renforcement de la cohésion sociale, l'accompagnement des parcours éducatifs et l'animation des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Depuis décembre 2021, avec l'adoption de la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite « loi Robert » la lecture publique bénéficie enfin d'un cadre juridique. Cette loi affirme des principes structurants — égalité d'accès, gratuité de la consultation sur place, pluralisme des collections, coopération entre collectivités — et consacre la lecture publique comme une compétence stratégique des collectivités territoriales et comme compétence obligatoire pour les départements via les médiathèques départementales dont les missions sont inscrites dans la loi :

ARTICLE 10 | CP art. L330-2

Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

« 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

« 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;

« 4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

Dans ce contexte, le schéma départemental de développement de la lecture publique s'impose comme un document stratégique de référence. Il permet au Département de définir ses orientations ainsi que les actions et les moyens à mobiliser pour organiser, soutenir et renforcer l'accès de toutes et tous aux bibliothèques et aux services qu'elles proposent sur l'ensemble du territoire, en étroite coopération avec les communes et les intercommunalités.

Ce schéma, permettra ainsi au Département d'exercer pleinement son rôle d'accompagnement, de solidarité territoriale et d'ingénierie, au service des collectivités locales.

1. Les éléments-clés du diagnostic	p 6
2. Les grands enjeux soulevés par la réflexion autour du schéma	p 23
3. La démarche globale du schéma et temporalité	p 28
1. La démarche d'ensemble	p 29
2. La démarche de priorisation du présent schéma	p 39
4. Axes opérations pour le schéma 2025-2030	p 44
1. L'organisation interne	p 46
2. L'organisation territoriale	p 49
3. La formation	p 52
4. L'action culturelle	p 55
5. La politique des publics	p 58
6. La politique documentaire	p 61
7. La politique du numérique	p 64
8. La politique partenariale	p 67
5. Les fiches-actions	p 70
6. Les moyens de la MD32	p 91
7. La mise en œuvre dans le temps du schéma	p 101
1. Les priorités et calendriers	p 103
2. Le suivi et évaluation	p 107
8. Les annexes	p 113
1. La trame de convention avec les collectivités	
2. Les règlements d'intervention	
3. Les orientations pour le réseau départemental de demain	
4. Les exemples d'équipements pouvant inspirer certaines restructurations territoriales	
5. La typologie de l'association des bibliothécaires départementaux (ABD)	
6. La Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (Loi Robert)	
7. Glossaire	

1. Les éléments clé du diagnostic



Un territoire de 203 000 habitants, avec un développement essentiellement tourné vers l'aire d'attractivité toulousaine

Un territoire dont la population croit de manière modérée depuis l'an 2000 après une lente décrue

Auch, ville-centre (relativement au centre du territoire), d'envergure modeste avec 25 000 habitants, structure une partie du territoire par ailleurs modelé par un réseau de bourgs-centre de petite envergure

Une accessibilité qui reste circonscrite vers la plupart des pôles structurants, sur un territoire dépourvu de grands axes routiers et de très peu de liaisons ferroviaires

Des indicateurs sociologiques qui révèlent :

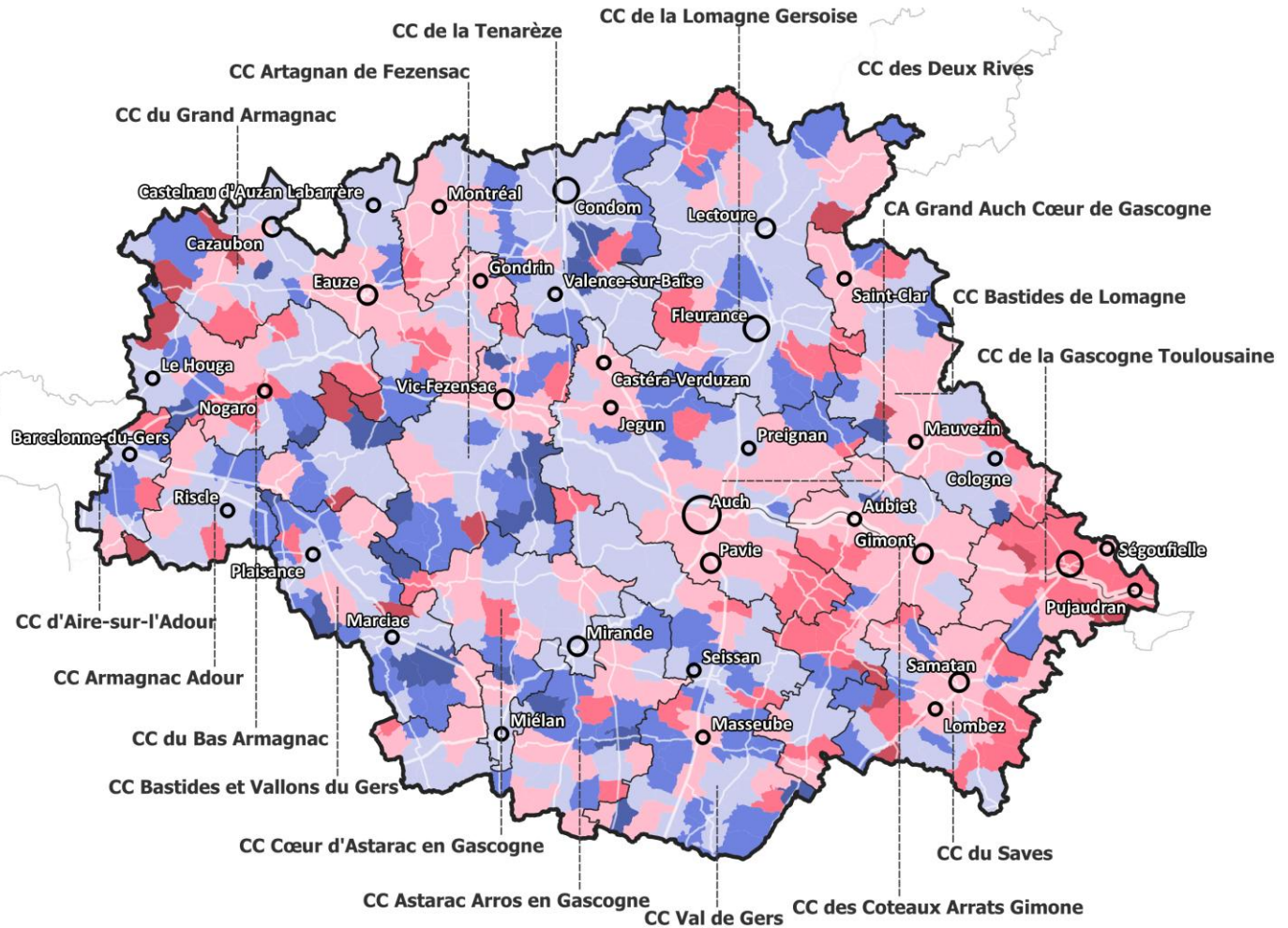
- Une **sur-représentation des séniors** (+7,5 points par rapport aux moyennes nationales) et une **sous-représentation des jeunes** (-7 points chez les 18-39 ans)
- Une **population dotée de revenus inférieurs aux moyennes nationales**
- **Assez peu de cadres, d'employés ou de professions intermédiaires** (ouvriers sur-représentés)

Des services et équipements disparates sur le territoire notamment dans le domaine sanitaire, social ou culturel

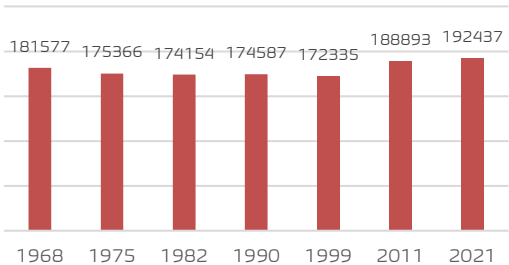
- **Un rebond démographique depuis 2000** : conséquence de la forte croissance de l'agglomération toulousaine
- **D'importantes disparités** : un grand nombre de communes de l'Ouest et du Sud du département voient encore leur population diminuer

Projection INSEE 2050 : 198 000 hab.

Evolution annuelle moyenne de la population sur la période 2015 -2021

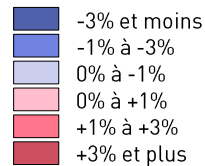


Evolution de la population 1968-2021



Légende

Taux d'évolution annuel moyen





Un département assez bien doté en nombre d'équipements de lecture publique : 88 établissements de lecture publique dont 32 bibliothèques et une cinquantaine de points-lecture

- La plupart des communes structurantes dotées d'une bibliothèque de niveau A ou B
- Une conscience progressive des besoins de structurer des réseaux de lecture publique
- Une prise en compte importante de l'accessibilité aux PMR
- 8 bibliothèques ouvertes 20 h et plus par semaine ; de nombreuses bibliothèques ouvertes entre 15h - 20 h par semaine

Une couverture territoriale qui reste à améliorer avec seulement 19 % des communes couvertes et 61% de la population desservie

- Très peu de projets de construction/rénovation ces dernières années
- Des surfaces très insuffisantes globalement en-dessous des préconisations
- Des inégalités territoriales très marquées
- Une mise en réseau à l'échelon intercommunal très faible
- Une accessibilité à généraliser
- Des ouvertures larges à considérer avec prudence : prendre en compte le rythme de vie et du travail de la population à desservir et le temps de travail interne des bibliothécaires



- Un réseau de lecture publique porté par près de 45 salariés ETP (20 % des effectifs), MD32 (18 salariés ETP) et Auch (environ 15 salariés ETP)
- Des bibliothèques de niveau A et B globalement professionnalisées
- Une collaboration de près de 300 bénévoles au service de la lecture publique
- Une mise à disposition de matériel informatique homogène pour les points lecture les plus importants
- Un catalogue commun informatisé entre la MD32 et 32 bibliothèques
- Très peu d'encadrement de catégorie A et B de la filière culturelle
- Une dépendance forte au bénévolat (80 % des effectifs)
- Peu de bénévoles avec une qualification liée à la gestion d'une bibliothèque (15 %)
- Un renouvellement du bénévolat très problématique, comme ailleurs au niveau national
- Une offre de ressources numériques encore très faible
- Un manque de formation et de compétences des personnels spécifiquement sur le numérique



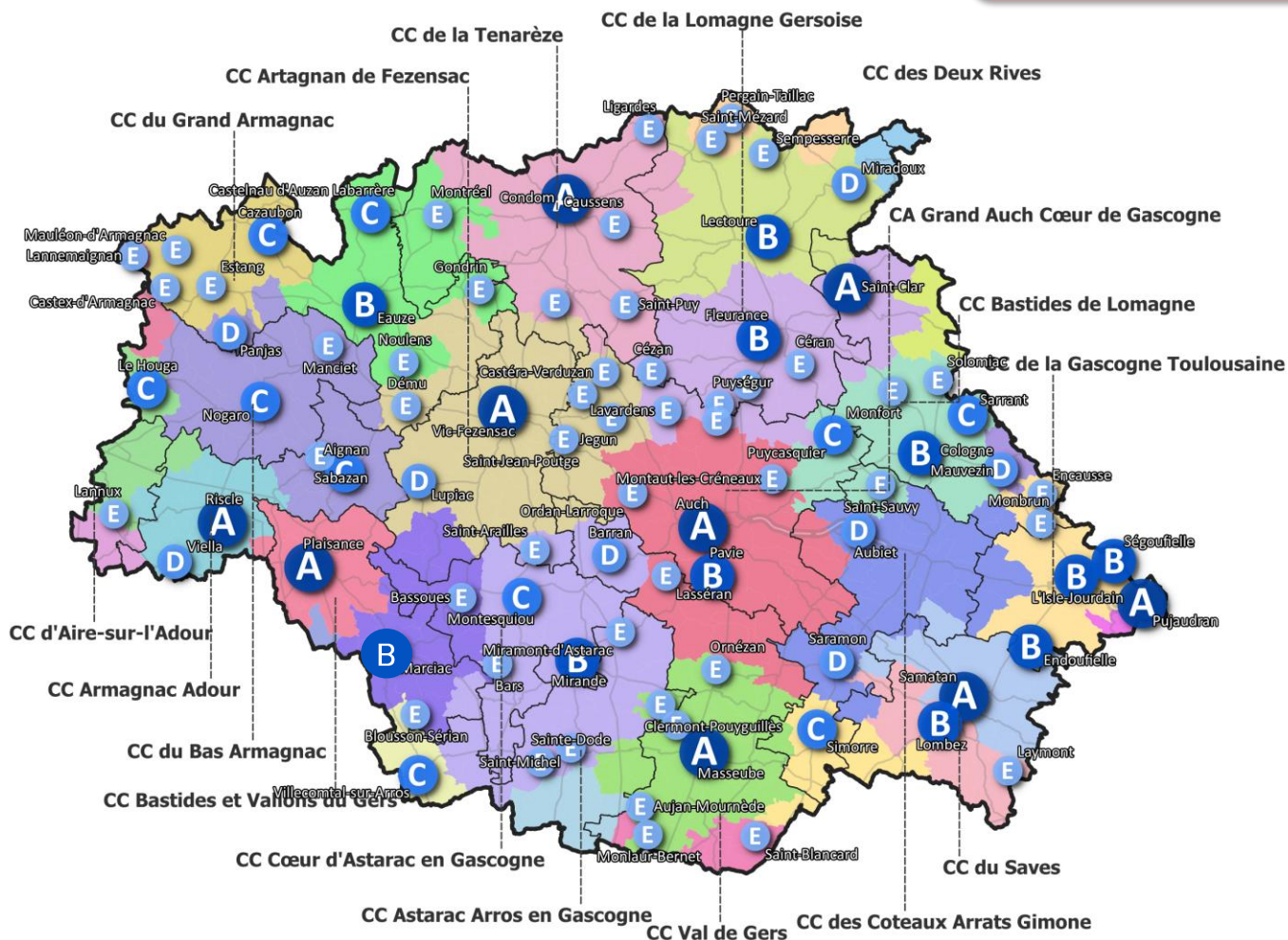
- Un service culturel public essentiel pour le département avec 72% de gratuité et 9,5 % d'inscrits de la population gersoise
- Près de 100 000 fréquentations par an
- Des actions spécifiques impulsées notamment vers la jeunesse avec des partenariats
- Des actions culturelles portées ou soutenues par la MD auprès du réseau
- Un fonds documentaire intéressant avec plus de 355 000 documents et 420 000 emprunts en 2023



- Des marges de manœuvre pour étendre la gratuité
- Des marges d'évolutions possibles en terme d'impact public au sein des EPCI
- Des partenariats encore trop peu diversifiés, y compris vers les collèges ou d'autres structures du département
- Des budgets d'acquisitions mis à mal pour renouveler les collections
- Les bibliothèques des pôles structurants ne disposant pas d'un budget nécessaire à leur rayonnement
- Un manque de diversité des collections et des supports

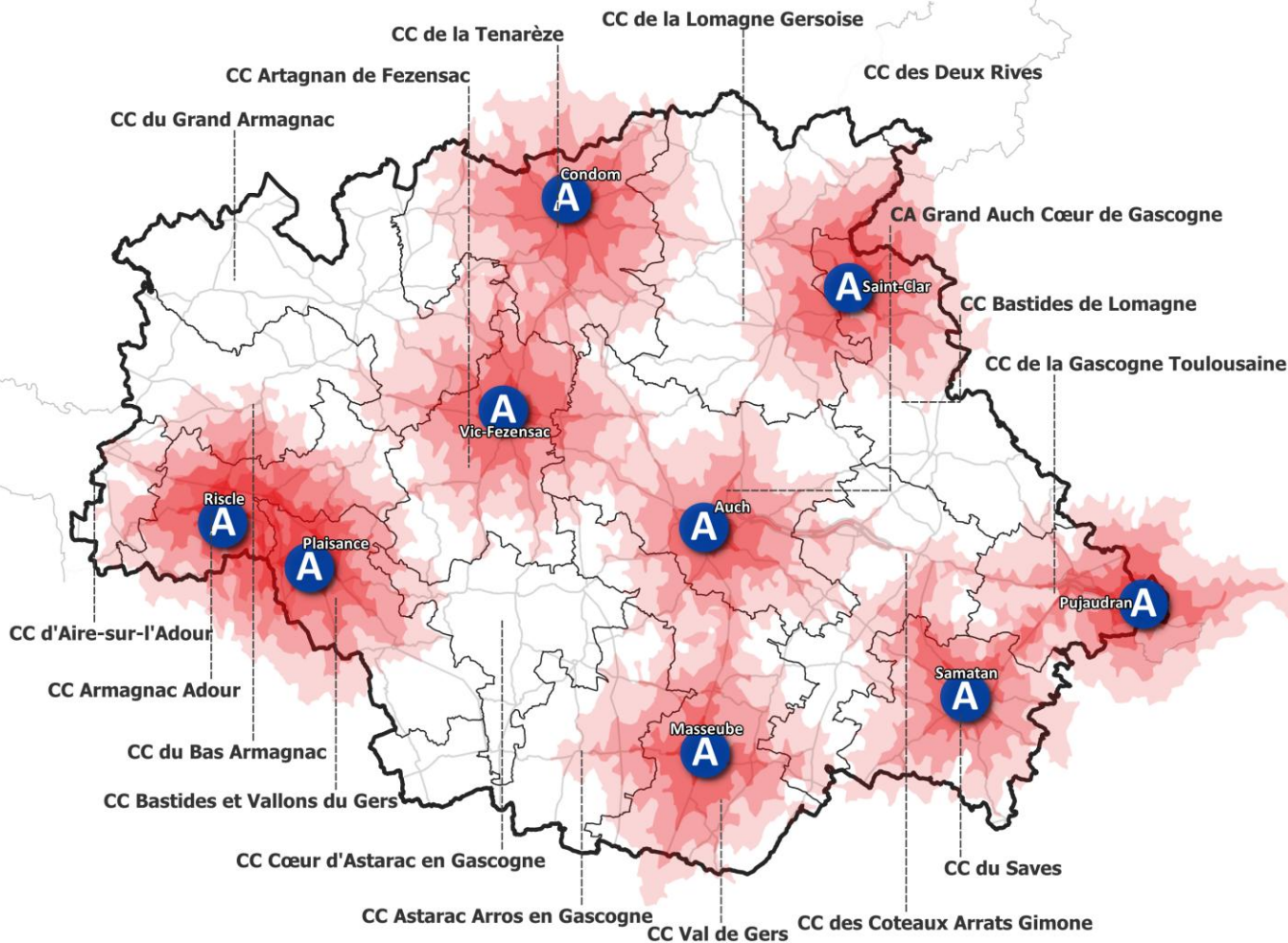
32 bibliothèques
en 2024

Typologie des bibliothèques par bassins de vie



- Une présence intéressante d'équipements structurants avec des manques constatés sur certains bassins de vie, notamment pour les plus criants :
 - Gimont, sans équipement
 - Nogaro, un équipement de niveau C
 - Cazaubon, un équipement de niveau C
 - Simorre, un équipement de niveau C

Zones couvertes par des bibliothèques de niveau A

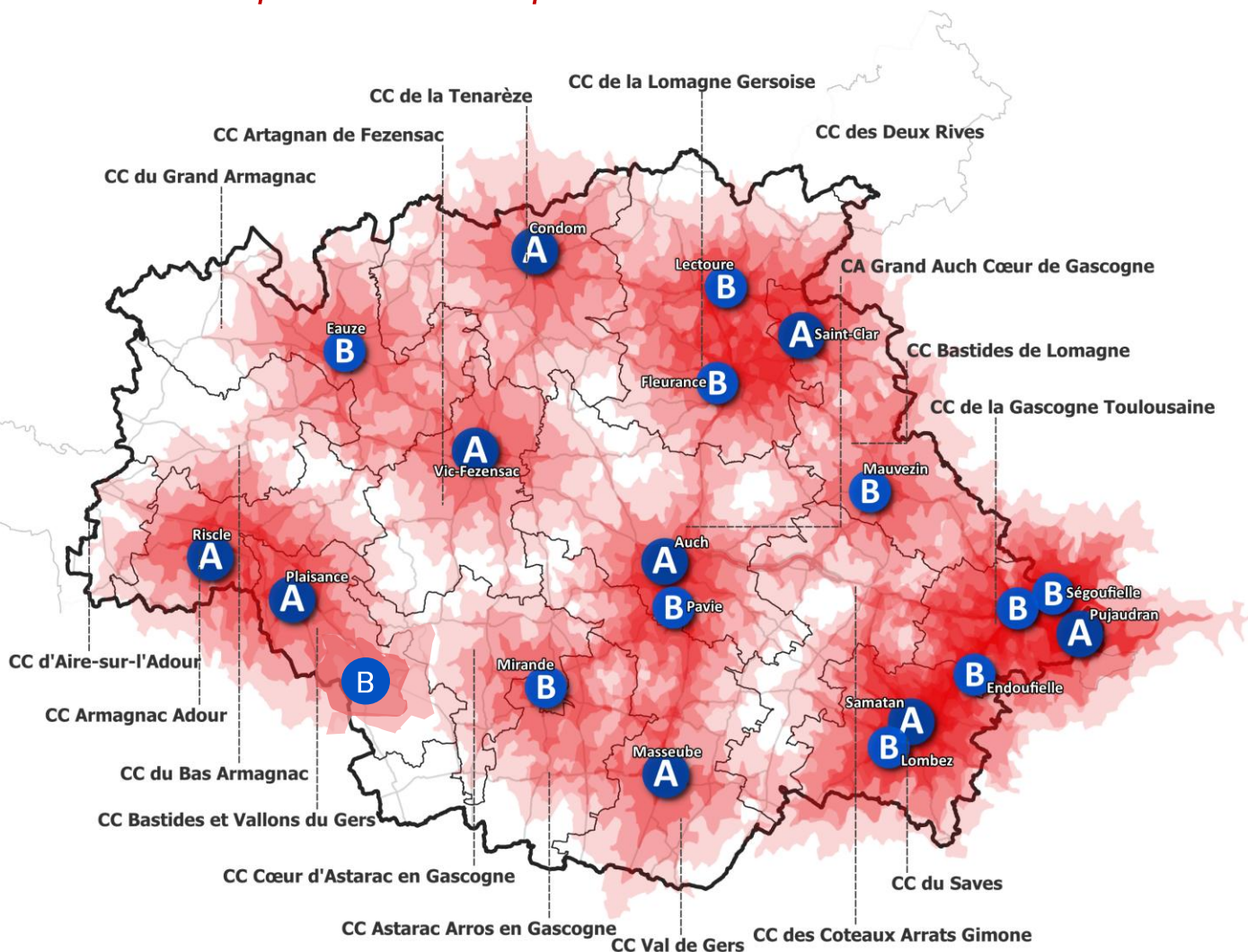


Légende

■	Moins de 5 minutes d'une bib de niveau A
■	Moins de 10 minutes d'une bib de niveau A
■	Moins de 15 minutes d'une bib de niveau A
■	Moins de 20 minutes d'une bib de niveau A

- Aucune bibliothèque de niveau A au **Nord-Ouest** du territoire
- D'autres **vides constatés** en Lomagne, dans l'Astarac et à l'Est en direction de Toulouse (y compris vers le Sud-Est, Pujaudran étant un petit équipement de niveau A)
- Au-delà de ces grandes zones blanches, d'autres espaces restent encore peu investis, créant de **fortes discontinuités territoriales**

Zones couvertes par des bibliothèques de niveau A et B

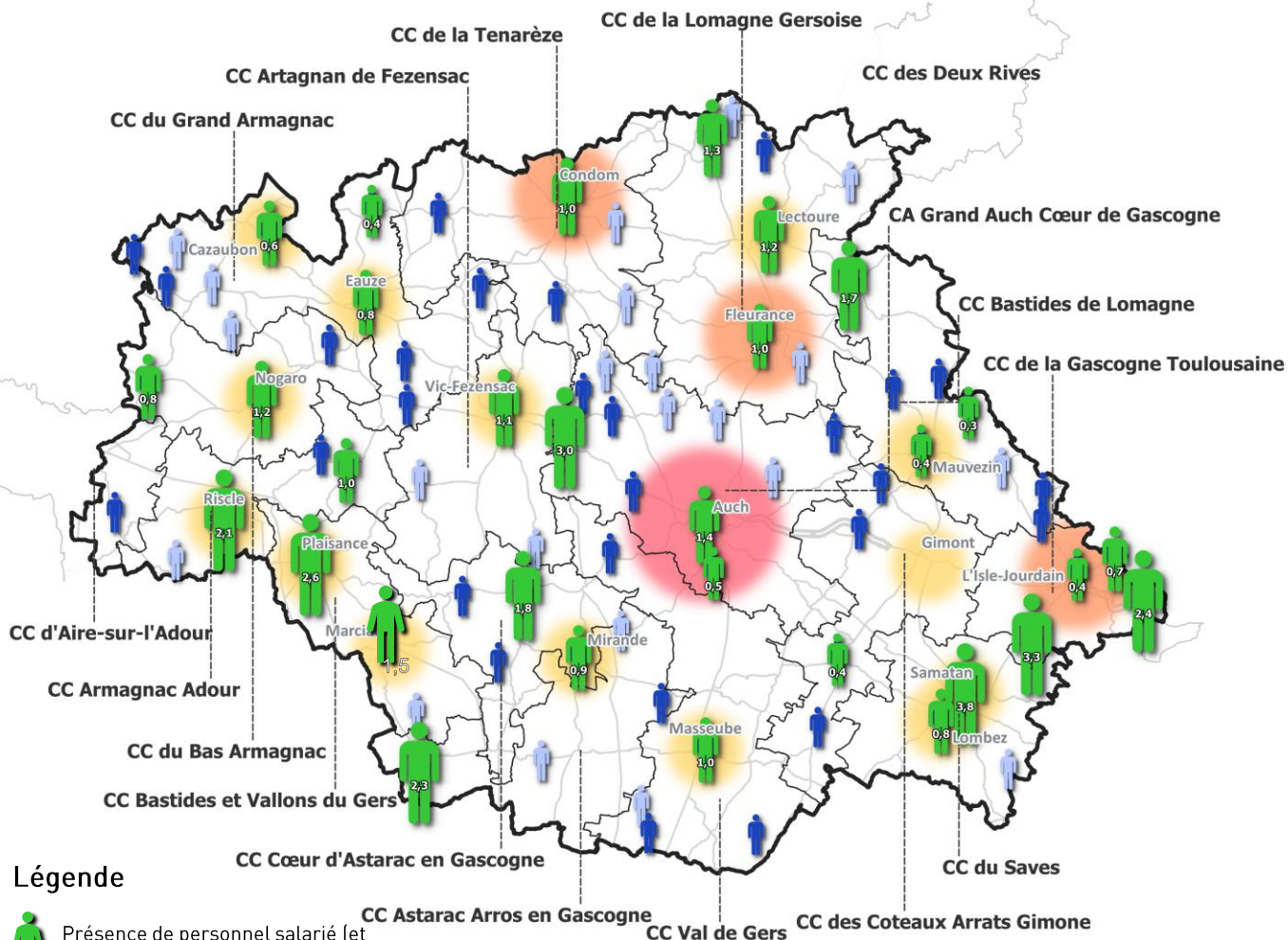


Légende




■	Moins de 5 minutes d'une bib de niveau A ou B
■	Moins de 10 minutes d'une bib de niveau A ou B
■	Moins de 15 minutes d'une bib de niveau A ou B
■	Moins de 20 minutes d'une bib de niveau A ou B

- Même en prenant en compte les bibliothèques de niveau B, **quelques zones blanches persistent**, notamment dans l'Armagnac, dans l'Astarac, autour de Gimont ou dans des zones « tampon » entre communes dessinant des « couloirs éloignés »
- Une **poursuite du travail de consolidation du réseau est donc nécessaire** en particulier sur les secteurs les plus ruraux qui ne disposent pas d'équipements de niveau A et où l'on ne relève pour l'instant aucun projet de consolidation

Nombre d'ETP pour 2000 hab.



Légende

-  Présence de personnel salarié (et nombre d'ETP / 2000 hab.)
-  Personnel bénévole uniquement (dont une partie est qualifiée)
-  Personnel bénévole non formé uniquement

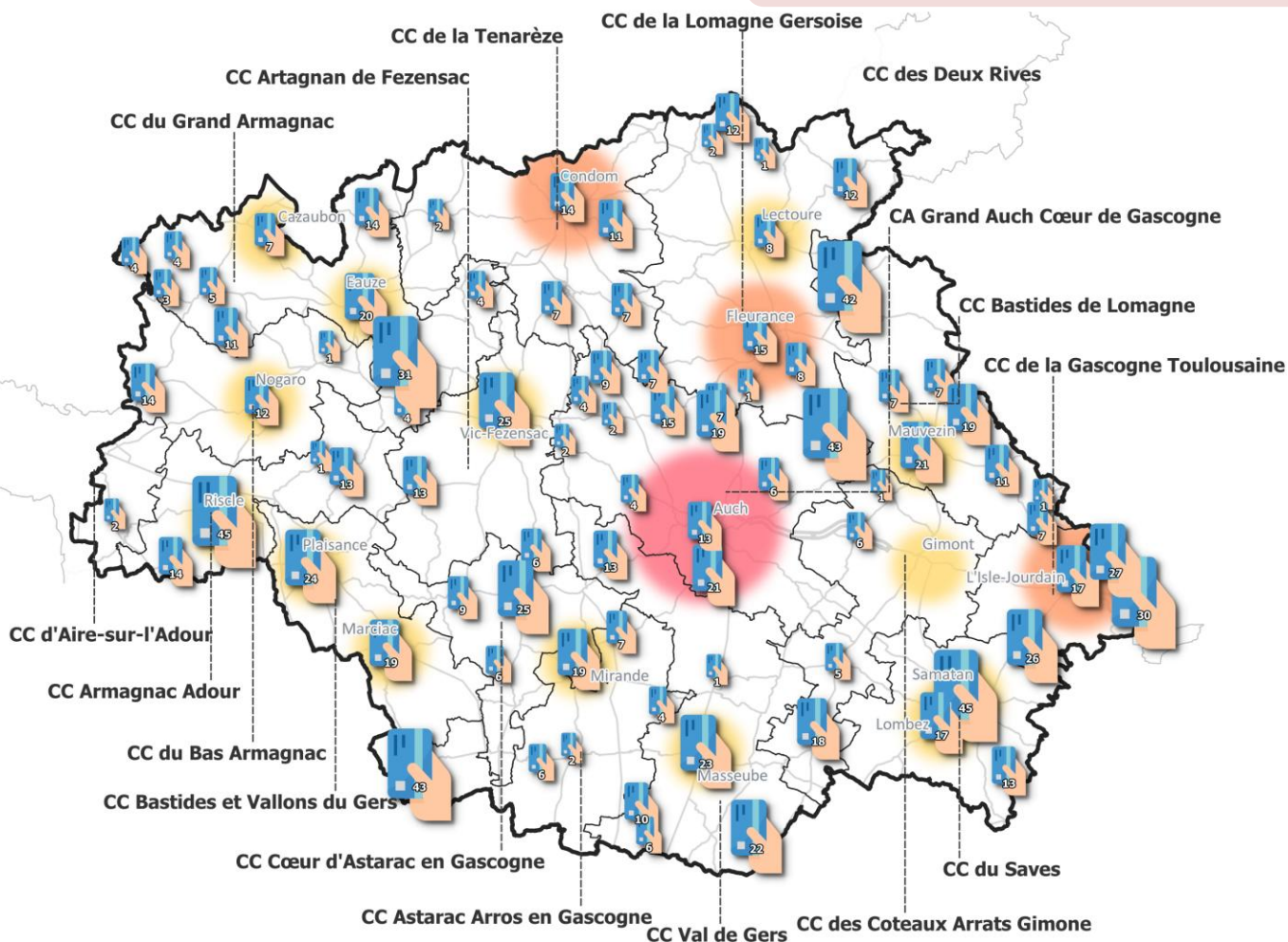
- 45 ETP et 291 bénévoles (45 ETP déclarés, à prendre avec précaution)
- Des salariés présents sur l'ensemble des pôles urbains structurants
- En dehors des pôles structurants et des secteurs urbains/périurbains, des équipements animés pour la plupart par des équipes de bénévoles peu formés

Moyenne France 2014* (B1/A, B2/B, B3/C uniquement) : 1 ETP/2 000 hab.

Gers : 0,6 ETP/2 000 hab. (incluant Auch)

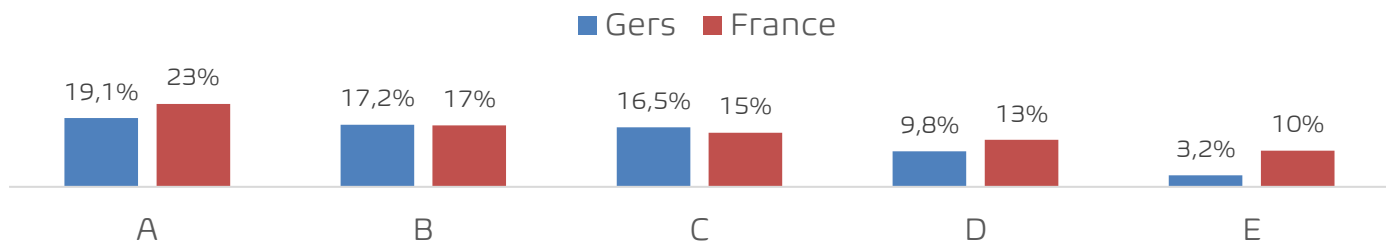
*Observatoire de la lecture publique Bibliothèques Municipales – Données d'activité 2014 (dernières disponibles par typologie)

Gers = 19 260 inscrits emprunteurs
soit 9,5 % de la population



- Un impact variable sur le territoire, variant d'1 à 2 % d'inscrits à 45% d'inscrits (sur Riscle par exemple)
- Des chiffres départementaux un peu inférieurs à la moyenne nationale (12,5%), mais supérieurs à d'autres départements ruraux (par exemple : 9,4 % dans la Sarthe)

Part de la population inscrite selon typologie des bibliothèques





- Une organisation en cours de restructuration visant à donner une plus grande place à la territorialisation
 - Une tradition forte « d'aller vers »
 - Des missions qui sont en cours de réinterrogation selon l'évolution des usages et les enjeux de qualification du réseau
-
- Une stratégie territoriale qui reste à parfaire et à croiser avec les autres missions
 - Un accompagnement vers des lieux à l'offre très restreinte qui interroge
 - Des adaptations à poursuivre vers :
 - La structuration de réseaux de lecture publique au sein des EPCI
 - La diversification des offres
 - Des actions vers des publics spécifiques
 - Le numérique (accompagnement/médiation)



- Une équipe de 19 personnes
 - Un volume d'agent intéressant pour appuyer les missions de la MD32
 - Un organigramme cohérent
 - Des compétences acquises sur de nouveaux domaines à conforter (ingénierie territoriale, publics spécifiques, numérique...)
 - Une médiathèque départementale qui se remobilise avec une vision prospective qui émerge
- Une réorganisation en cours à bien inscrire dans ce schéma de lecture publique
 - Un besoin de redéfinir les missions des agents au regard de nouvelles orientations, avec un accompagnement au changement à prévoir
 - Des enjeux de recrutement sur un territoire rural
 - Une direction à consolider dans ses missions de stratégie globale et territoriale avec un déploiement de nouveaux outils de suivi
 - Une médiathèque départementale à conforter et à mieux intégrer aux stratégies du Département



- Des moyens budgétaires relativement stables ces dernières années
 - Des locaux suffisamment spacieux, relativement en bon état au regard de leur ancienneté
 - Un bâtiment bien situé au centre du territoire
- Des insuffisances sur plusieurs domaines d'intervention (formation, publics, numérique) qui doivent être mises en cohérence avec les besoins stratégiques
 - Des locaux qui n'incarnent pas les fonctions d'une Médiathèque Départementale d'aujourd'hui
 - Quelques éléments de vétusté à prendre en compte (isolation thermique, infiltrations, ventilation...)



- Une diversification récente et intéressante autour **des supports d'animation**
- Un **approvisionnement et une desserte documentaire** très intensifs
- Des ressources en ligne **proposées à l'ensemble des usagers**
- Un catalogue commun **informatisé avec de nombreuses bibliothèques**
- Un projet autour du déploiement **d'un portail internet commun**
- Des formations proposées sur **des domaines diversifiés et selon des modalités variées**
- Des liens avec d'autres **bibliothèques départementales d'Occitanie**
- Un nombre plutôt intéressant de stagiaires
- Une offre documentaire assez **bien renouvelée**



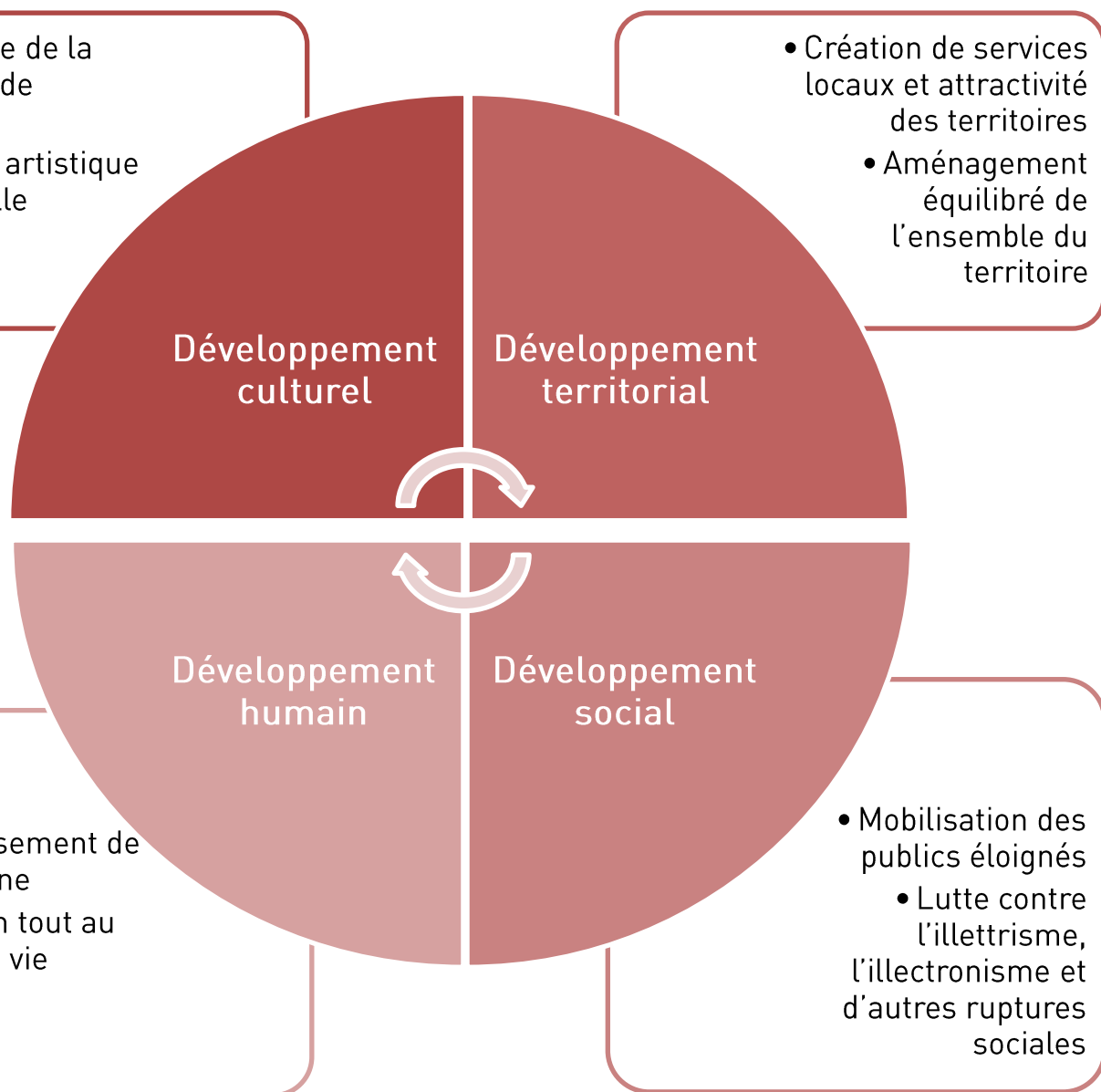
- Une mobilisation **extrêmement forte de la MD32 autour de cette mission documentaire** (personnels, locaux, budgets)
- Un fort besoin **d'accompagnement vers le réseau autour de l'offre documentaire**
- Une faible diversification de l'offre documentaire
- Un manque de « culture » du numérique et de compétences au sein d'une grande part des bibliothèques
- Une ré-interrogation récente des ressources numériques, se traduisant par une baisse de l'offre
- Des moyens budgétaires et humains de formation **insuffisants**
- Des effectifs de stagiaire en baisse
- Des besoins spécifiques du territoire à intégrer

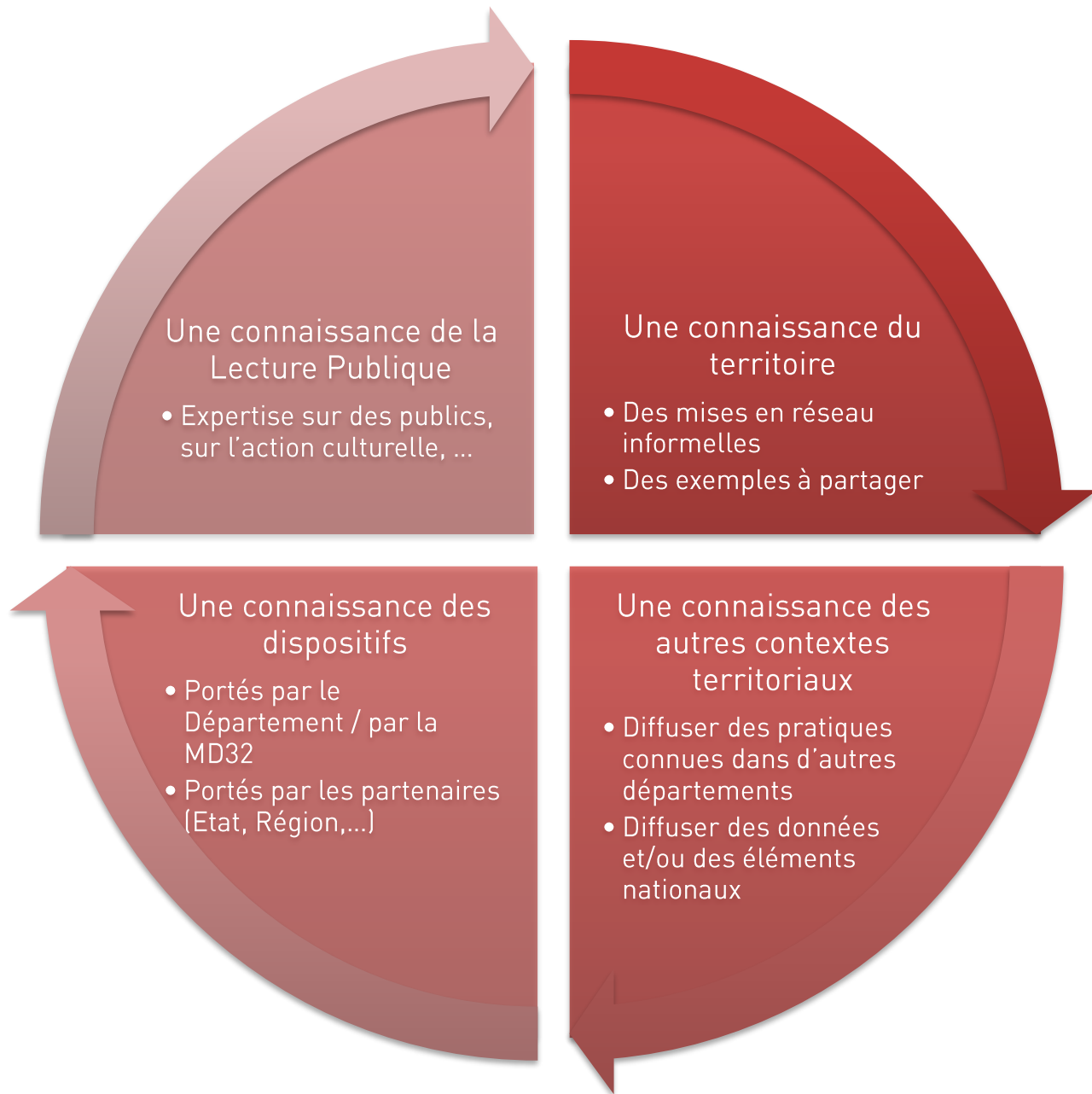


- **Un développement intéressant d'actions, de projets culturels et artistiques** diversifiés et mobilisateurs
- **Des dispositifs transversaux** (MangasGers, Des livres à soi, Premières Pages et des actions de lutte contre l'illettrisme autour du Facile à Lire)
- **Des relais trop limités et insuffisamment variés** selon les territoires pour accompagner les dispositifs mis en œuvre
- **Une stratégie globale à renforcer** autour d'une **politique d'action culturelle coordonnée**
- Une MD pouvant être amenée, via ses dispositifs, à se substituer à des dynamiques locales inexistantes
- **Des partenariats à véritablement instituer** avec les services du Département
- **Des dispositifs à inscrire dans la durée**

2. Les grands enjeux soulevés par la réflexion autour du schéma







Bibliothécaires

- Équipements
- Réseaux

Élus départementaux

- Faire percevoir les enjeux de la lecture publique et son rôle dans les politiques du Département

Élus locaux

- Faire percevoir les enjeux de la lecture publique pour le développement des territoires

Partenaires

- Valoriser les actions et les outils mobilisés par la MD32
- Les mettre en lien avec les acteurs de territoire

Un positionnement à traduire autour de 4 enjeux

Un aménagement équilibré du territoire

- Accès à un service de qualité partout sur le territoire gersois
- Mise en réseau, notamment à l'échelle intercommunale, des équipements de lecture publique
- Levier de partenariats variés selon la présence des structures du territoire

Des habitants à mobiliser

- En accompagnant l'évolution de l'offre (accessibilité, diversification des services, etc.)
- En accompagnant les équipements pour adapter leur service au besoin des habitants

4 enjeux majeurs

Un rôle crucial et multiforme à jouer autour du numérique

- Diffusion des outils
- Médiation vers les publics
- Démarche de création

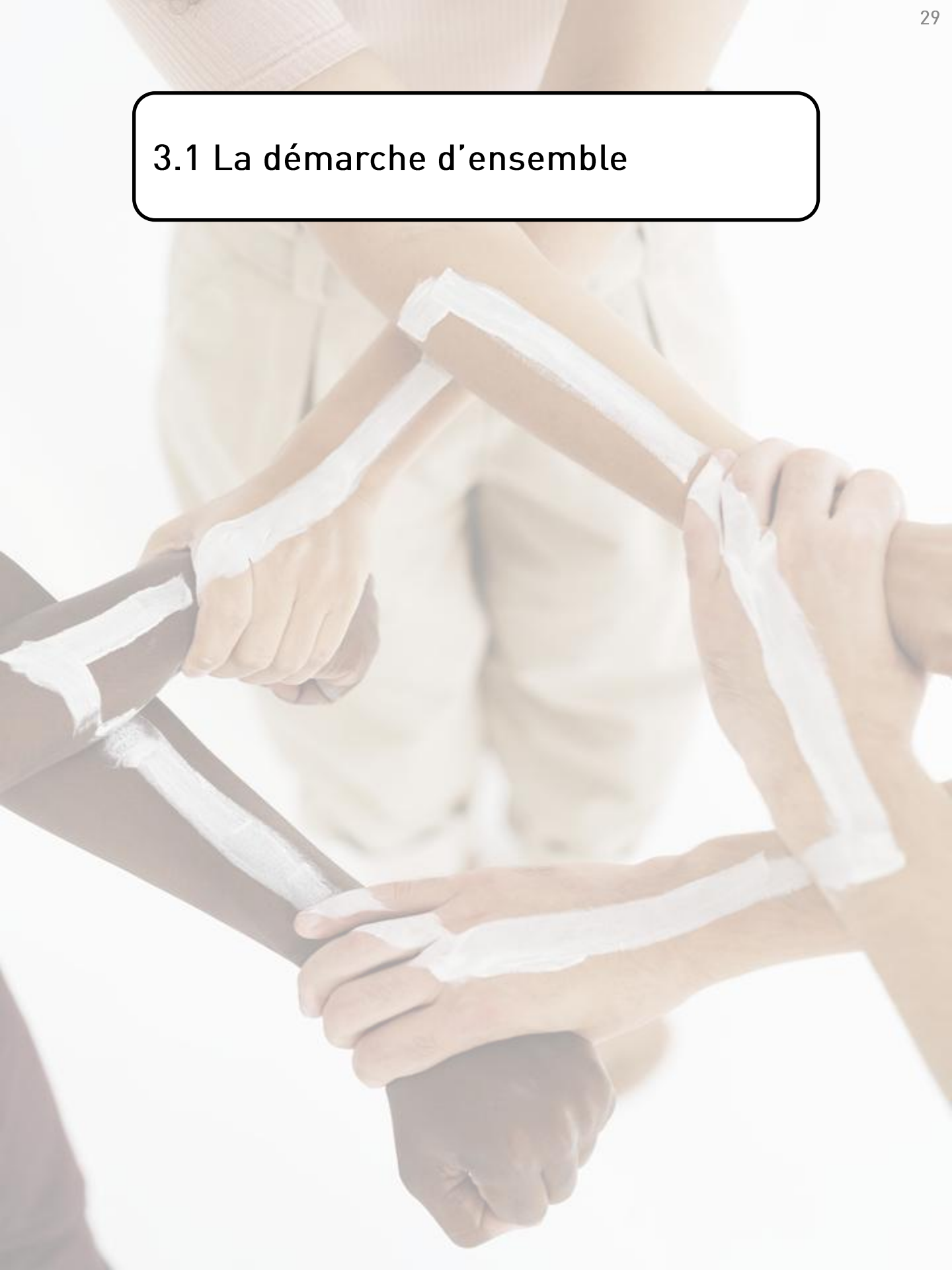
Une mission d'éducation artistique et culturelle

- Avec mise en cohérence de l'existant
 - Avec mise en partenariat
- Avec des publics éventuellement à prioriser
 - Avec un focus sur le scolaire
 - Réel partenariat
 - Au service des enfants
- Avec des moyens optimisés / rationalisés

3. La démarche globale du schéma et sa temporalité



3.1 La démarche d'ensemble



Le processus dans son ensemble

Construction d'un état des lieux objectif

Partiellement mise en partage avec les agents, des partenaires et des bibliothécaires du territoire

Permettant de construire un diagnostic commun

Dessinant ensuite des premières orientations stratégiques

Aboutissant à des choix opérationnels à mettre en œuvre

Les outils mobilisés

Données de la MD32

Données Insee et statistiques public

Données nationales (notamment pour les comparaisons avec d'autres territoires)

Comité de pilotage

Comité technique

Ateliers participatifs d'élaboration du diagnostic avec agents MD32, bibliothécaires, partenaires, élus

La politique documentaire

- Une offre et desserte documentaires très appréciées
- Des marges de progression sur les services documentaires en ligne, la diversité de l'offre numérique et la diversité de certains fonds

Le conseil et l'accompagnement

- Très largement appréciés, notamment sur les missions de gestion d'une bibliothèque et les politiques d'animation

L'accompagnement en direction des publics

- Positif sur les publics adultes, personnes âgées, enfants, jeunes enfants. Pour d'autres publics plus spécifiques, beaucoup de non-réponses, nécessitant de mieux informer sur les accompagnements possibles

La formation

- Des retours positifs sur l'offre de formation
- Des réserves sur la diversité des participants, les pratiques culturelles en évolution, le travail en réseau au niveau EPCI
- Un frein principal : manque de temps pour gérer son équipement en même temps

L'action culturelle

- Très positif même si beaucoup de non-réponses
- Une attente d'un renforcement des venues d'auteurs, une diversification des actions, des outils de base de données, ...

Les dispositifs d'aide

- Des aides disponibles dans l'ensemble mal connues
- Soutien du Département apprécié, quand le soutien est connu
- Des attentes très fortes pour soutenir les animations, la formation, la professionnalisation et l'informatisation

Les freins et les évolutions

- Des freins majoritairement liés au manque de volonté des élus, de moyens humains et de pratiques culturelles ayant fortement évoluées
- De possibles actions interco ciblées vers l'action culturelle, le SIGB et la politique documentaire
- Des adaptations en termes de service notamment tournées vers le numérique (y compris avec coworking, visioconférence,...)

Le territoire gersois et les équipements

- Une vision claire : quantité suffisante d'équipements, mais une structuration insuffisante en termes de réseaux, de dynamiques de collaboration, etc.

La connaissance du réseau

- Un sentiment de bien connaître le territoire et les réalités des bibliothèques existantes comme des réseaux
- Une perception plus nuancée concernant la connaissance des projets à venir, les attentes des élus et le territoire d'implantation de chaque bibliothèque

Les aides départementales

- Un avis positif sur l'action culturelle, l'accompagnement au réseau et la vie littéraire
- Des marges pointées sur la construction, l'informatisation, les nouveaux outils numériques, le renouvellement du mobilier

Les missions

- Des évolutions très largement souhaitées principalement sur la nécessité de revoir les modalités de desserte et d'accompagnement des territoires et des réseaux, sur la nécessité de sortir d'un fonctionnement « tout-livre »
- Des manques de moyens humains et financiers comme frein majeur pour pouvoir assumer ces évolutions, ainsi que l'absence de volonté politique ou le manque de professionnalisation

Une visibilité et positionnement

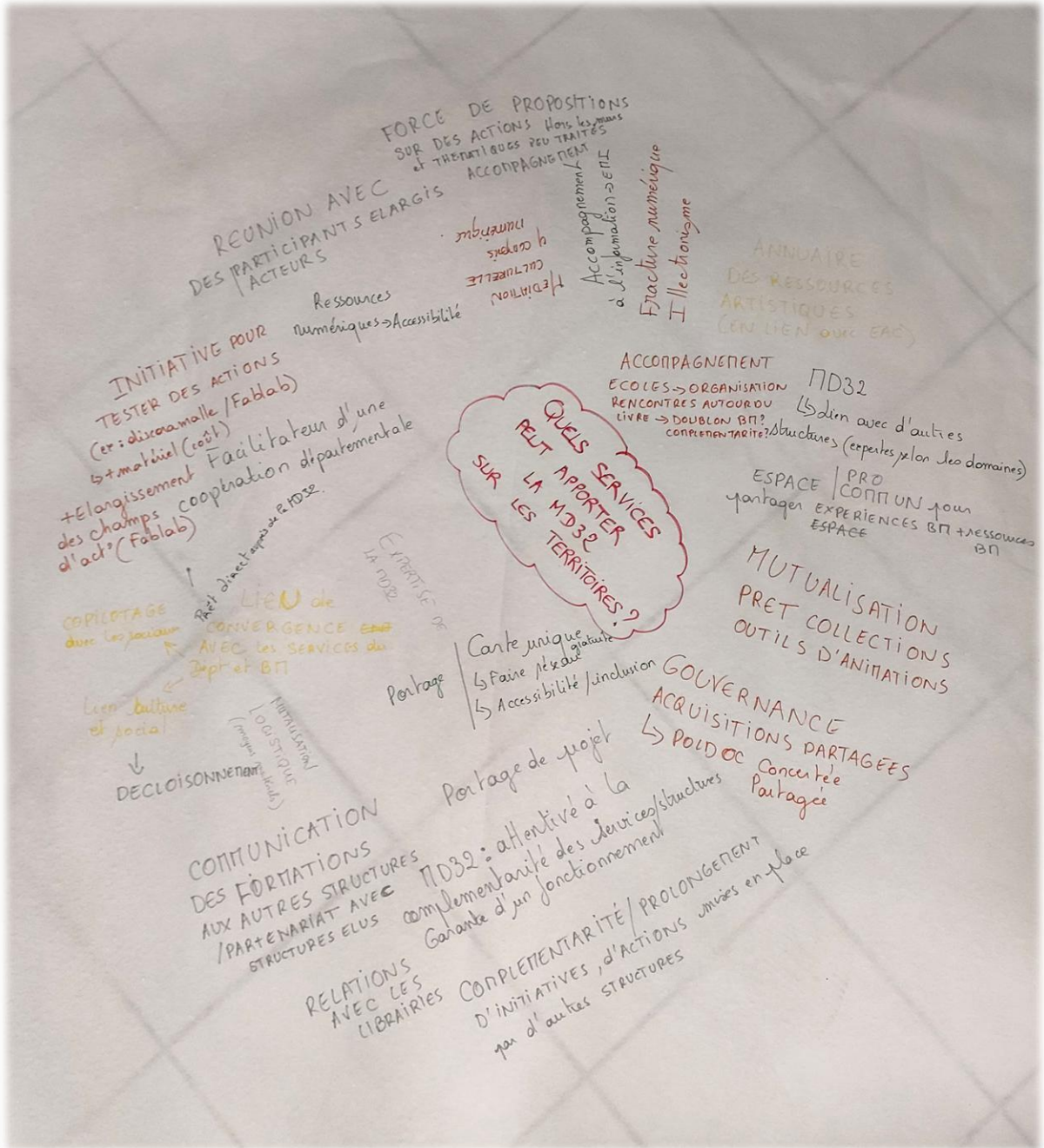
- Une unanimité pour considérer que la MD32 et ses missions ne sont pas comprises au sein du Conseil Départemental
- Des efforts conséquents attendus en termes de communication

Un développement de nouveaux services

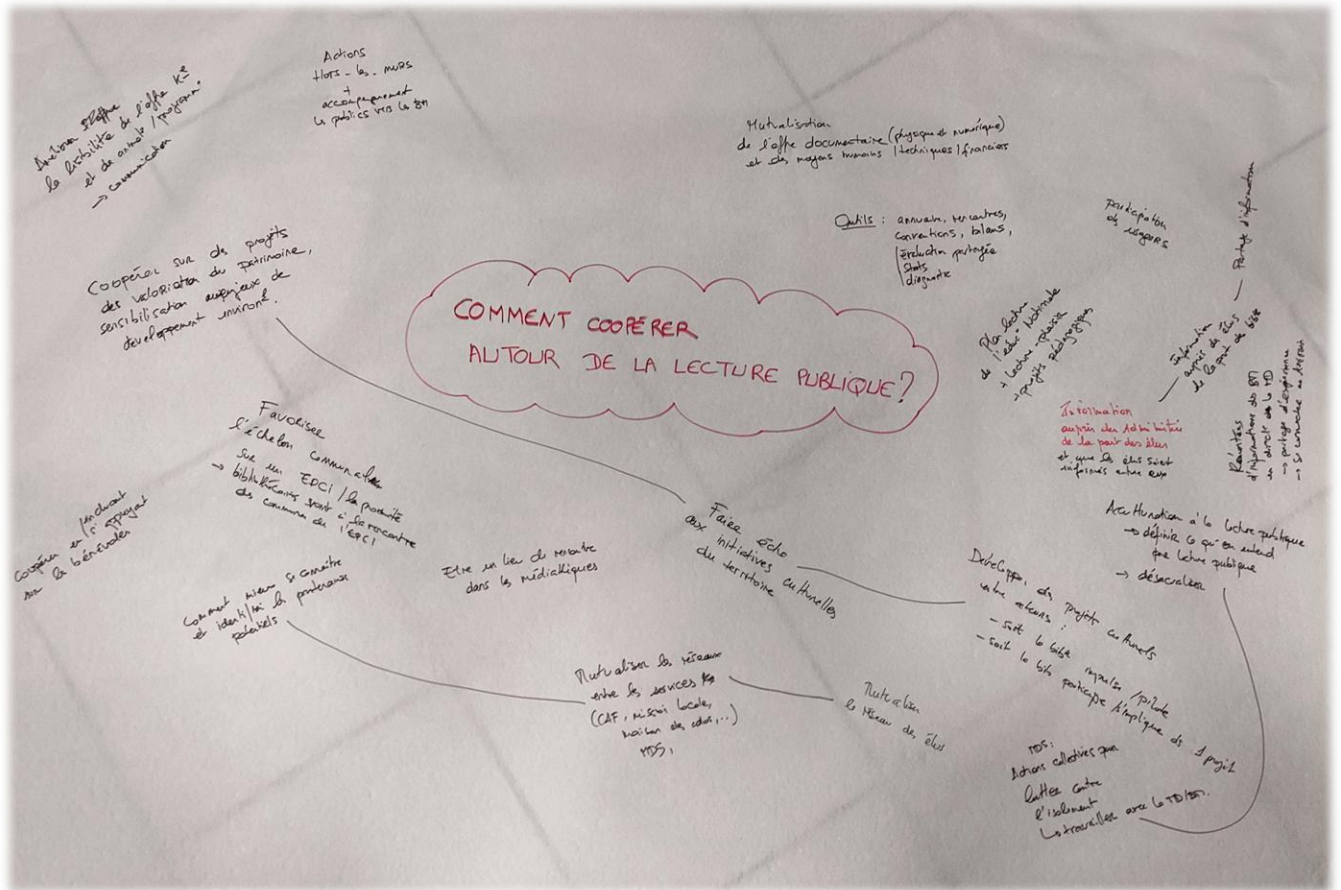
- Des attentes fortes pour développer l'accompagnement de base au numérique, pour le déploiement de ludothèques et pour le développement d'espaces associatifs
- Fab'Lab, prêt d'instruments de musique, outils manuels moins prioritaires

Des démarches d'implication / Journée d'idéation du 22 mai 2025

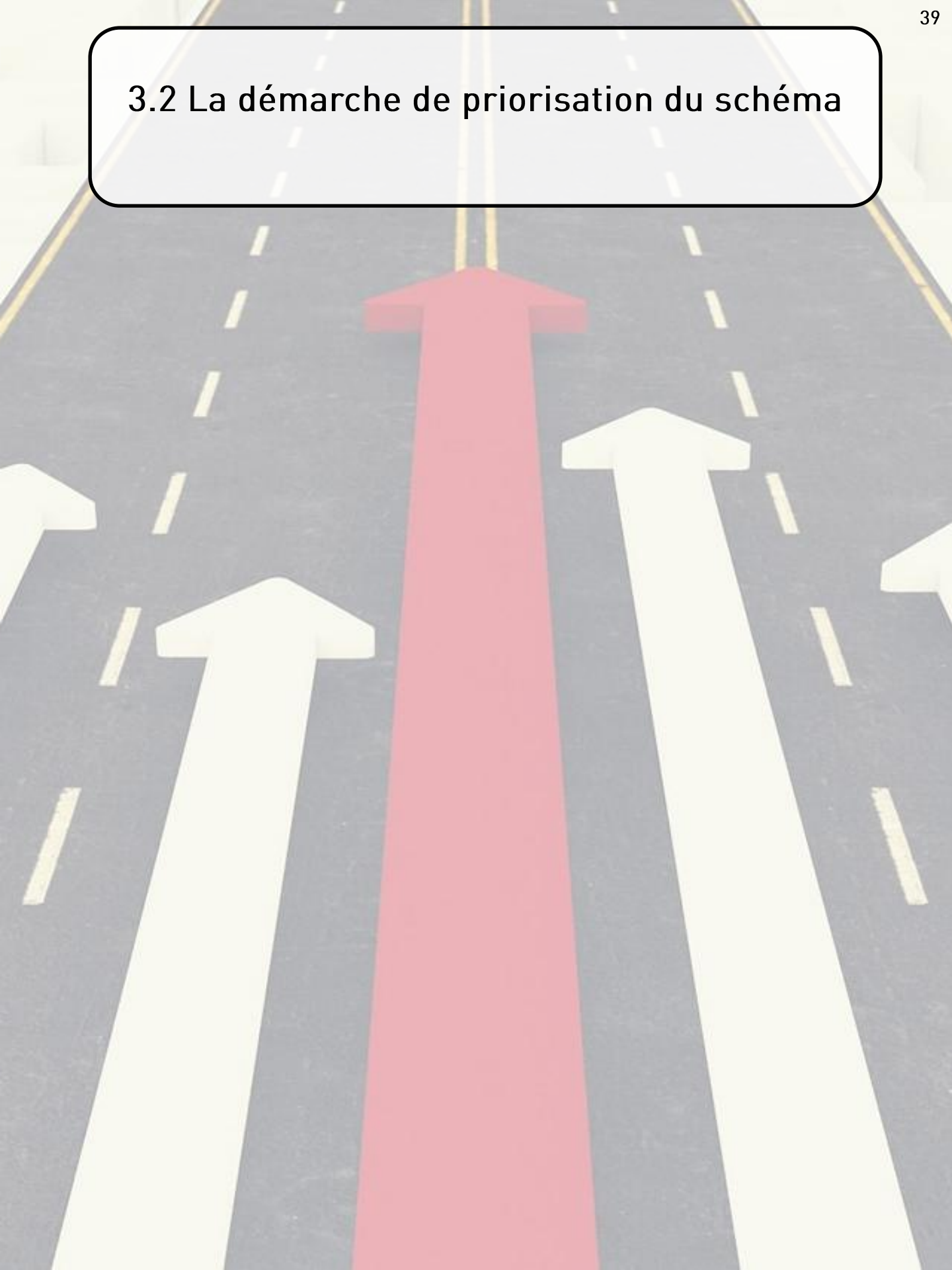
Ateliers, premières réflexions d'orientations : Quels services peut apporter la MD32 sur les territoires ?



Ateliers, premières réflexions d'orientations : Comment coopérer autour de la lecture publique ?



3.2 La démarche de priorisation du schéma



Définir le juste positionnement de la MD32

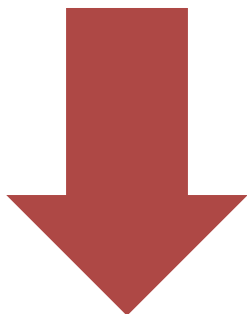
- Accompagner les territoires et ses acteurs
- Faire le lien avec des partenaires internes et externes du département

En déduire un rôle territorial clair

- Ensembler et mise en synergie
- Montée en puissance des acteurs du territoire
- Incubateur d'inventivité

Structurer des nouveaux outils d'intervention

- Conventionnement
- Présence sur le territoire
- Développement de nouveaux usages



Redonner un cadre à
l'intervention de la
Médiathèque
Départementale du Gers,
notamment pour appuyer
un positionnement clair



Apporter du concret
et de la visibilité
autour de plusieurs
dispositifs à initier ou
à poursuivre

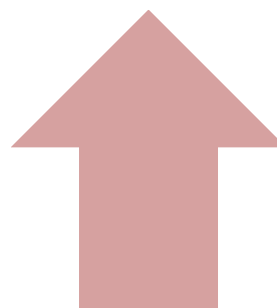


Schéma 2026-2030

- Poser des bases politiques solides : des objectifs à fixer, des priorités à donner,
- Rationaliser les outils et les modes de fonctionnement : conventions, règlement d'intervention, desserte du territoire,...
- Mettre en cohérence les services proposés aux territoires : offre documentaire, action culturelle et offre numérique

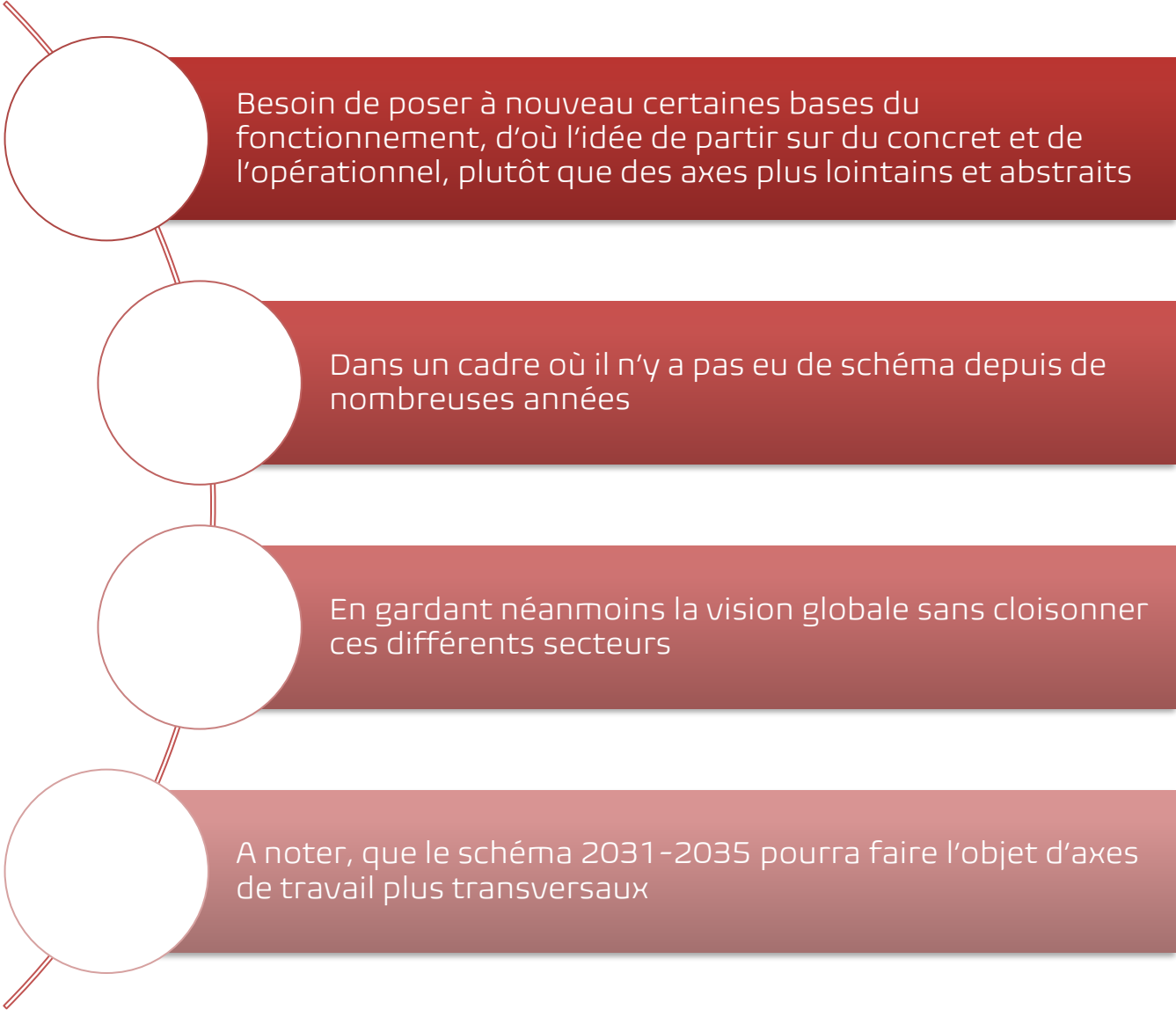
Schéma 2031-2035

- Ajuster les bases politiques selon de nouvelles orientations : publics, territoires, ...
- Ajuster les outils selon l'évaluation réalisée (par exemple sur le règlement d'intervention, les conventions,...)
- Diversifier les services offerts aux territoires

Schéma 2036-2040

- Poursuite du déploiement des outils
- Ajustements éventuels
- Diversification

À partir d'un cadre politique et d'orientations établies, l'enjeu de la mise en œuvre doit se situer dans une démarche d'opérationnalisation de l'action, suivant des domaines bien balisés :



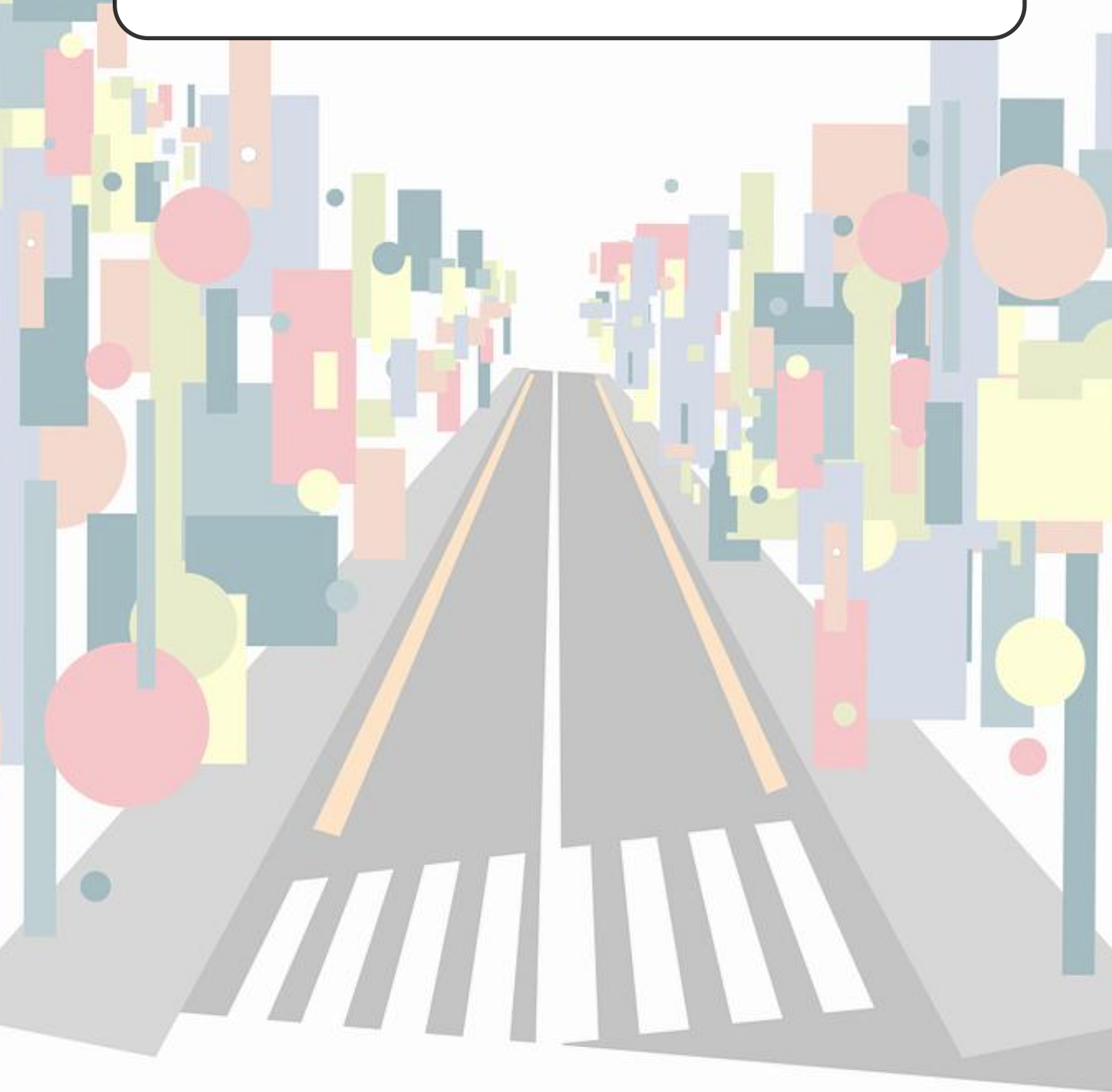
Besoin de poser à nouveau certaines bases du fonctionnement, d'où l'idée de partir sur du concret et de l'opérationnel, plutôt que des axes plus lointains et abstraits

Dans un cadre où il n'y a pas eu de schéma depuis de nombreuses années

En gardant néanmoins la vision globale sans cloisonner ces différents secteurs

A noter, que le schéma 2031-2035 pourra faire l'objet d'axes de travail plus transversaux

4. Les axes opérationnels pour le schéma 2025-2030



Une organisation interne de la MD32

Une organisation territoriale

La formation

L'action culturelle

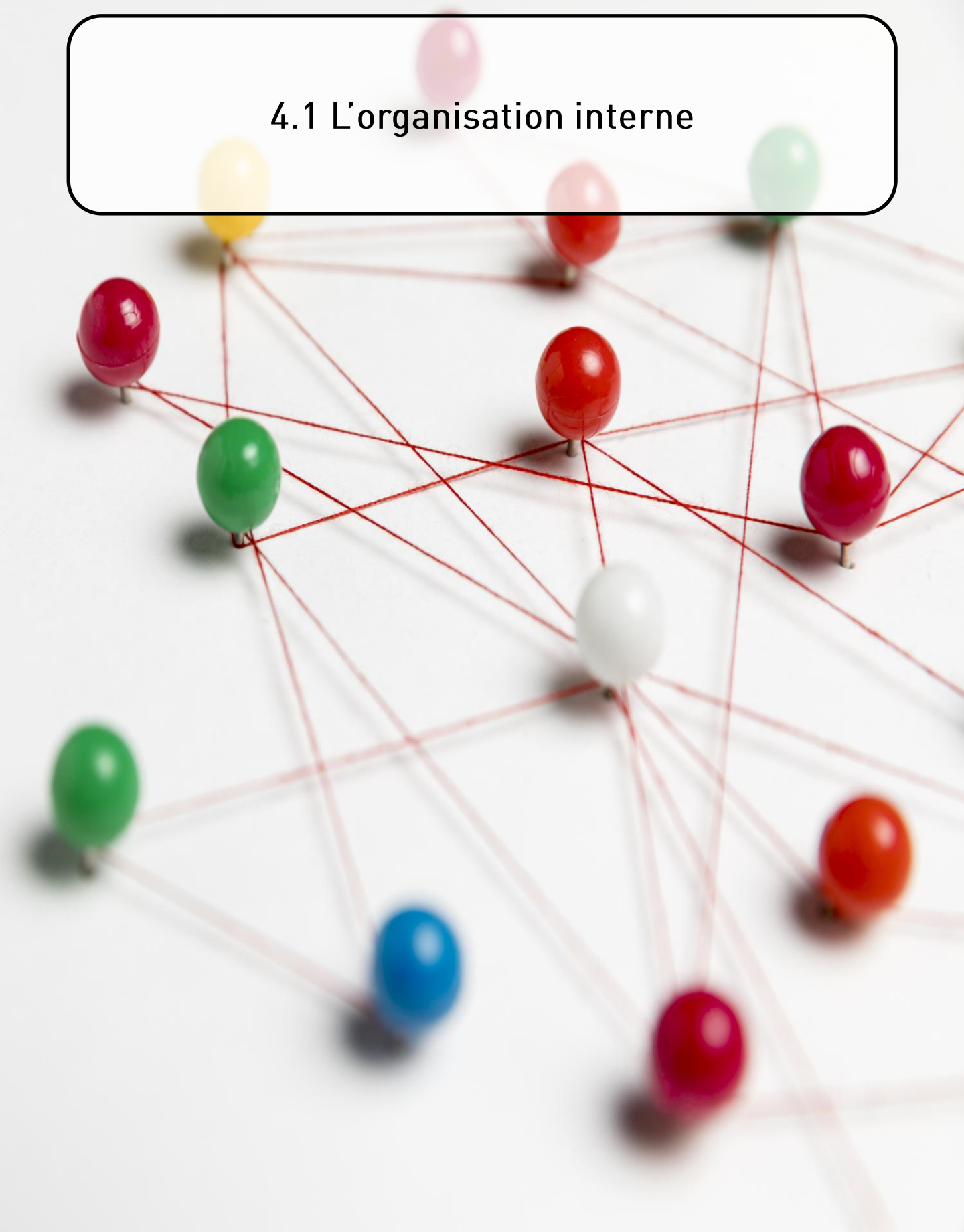
La politique des publics

La politique documentaire

La politique du numérique

Le partenariat

4.1 L'organisation interne



Des éléments structurants manquant de longue date

- Conventionnements avec les équipements datés
- Absence de schéma depuis plus de 20 ans

Des évolutions internes déjà initiées, sans formalisation complète

- Territorialisation de l'action
- Évolution des outils d'intervention
- Remise à plat de l'organisation
- Création de nouvelles fonctions en interne

Des démarches d'ouverture vers d'autres structures (internes au Département ou externes) initiées, à articuler

- Avec certaines structures accompagnant des publics selon des opportunités qui ont pu se présenter
- Avec des structures culturelles, là-aussi selon les opportunités

Déploiement des BRT

- Connaître les acteurs du territoire
- Porter à connaissance et déployer les outils du Département
- Se faire écho des besoins et attentes des territoires
- Véritable personnification de la logique « d'aller-vers »

Transversalité des missions

- Avec les politiques culturelles
- En lien avec les dynamiques touristiques
- Avec les différents publics du département
- En prise globale avec les enjeux structurants du Département

Complémentarité aux structures départementales

- Gers numérique
- Archives départementales
- Conservation départementale
- ADDA (associatif mais très liée au département)

Accompagnement au changement

- Ajustement des outils de gestion interne, selon les évolutions prévues
- Outils de concertation, d'échanges et de construction partagée, au-delà de l'étude de définition du schéma
- Dynamique de formations
- Éventuel accompagnement externe

4.2 L'organisation territoriale



Une desserte intensive du territoire

- Des bibliobus, avec 300 tournées vers les bibliothèques, les écoles, les RAM, les EHPAD...
- Des navettes régulières desservant l'ensemble du territoire

Une desserte parfois devenue inefficace

- Des lieux desservis qui disposent de moins de 100 documents et ne jouant de fait plus un rôle de lieu de lecture publique
- Avec pour corolaire d'avoir donc très peu d'inscrits
- Des moyens conséquents (personnels mobilisés, coûts des bibliobus,...)

Une desserte qui présente néanmoins des manques

- En terme de desserte régulière du territoire
- En terme de diversité des supports

Réactivité

- Pouvoir répondre plus rapidement aux besoins des territoires
- Sans s'illusionner sur une réactivité immédiate de l'ordre des grandes plateformes commerciales

Adaptabilité

- À des besoins diversifiés selon les territoires, selon la période de l'année,...

Interactivité

- Pour ne plus parler de desserte mais de connexion à double-sens : aller sur les territoires et faire venir également les territoires à la MD32

Globalité

- Éviter un segment d'intervention isolé des autres : l'offre documentaire n'est pas séparée du reste
- La connexion au territoire sur l'offre documentaire sert aussi à d'autres usages / échanges

4.3 La formation

Failure to Pay or Deliver

Applies to the failure by a party to make any payment or delivery when due under the ISDA Master Agreement. Payments are covered in more detail in the 'Payments' section.

Breach or Repudiation of Agreement

Applies to the failure by any party to comply with any agreement or obligation under the ISDA Master Agreement. It is important to note that this event of default does not apply to any failure to make a payment or delivery and certain other obligations (for example, to deliver certain specified instruments), since these events are subject to different treatment elsewhere.

An event of default under this section may also occur if a party repudiates or challenges the validity of the ISDA Master Agreement, confirmation or any transaction. The effect of this provision is to give a party the right to terminate if the other party has clearly indicated an intention not to perform its contractual obligations, even if the other party has not actually failed to perform.



Des dispositifs de formation dont le succès tend à s'essouffler

- Perte de vitesse sur les formations en présentiel
- Des formations en distanciel avec des succès variables

Des freins importants sur le territoire pour pleinement prendre appui sur les outils de formation à disposition

- Notamment en terme de capacité à se rendre disponible pour venir en formation (manque de temps, d'autorisation des communes, impossibilité de se faire remplacer,...)

Une méconnaissance de ce que peut apporter la formation

- Des fonctions d'équipements parfois « à l'ancienne » n'amenant pas à renouveler les services
- Des usages nouveaux totalement inconnus sur le territoire, alors qu'il ferait « logiquement » partie d'une possible offre de formation (jeu, jeux-vidéos, fab'lab,...)

Un fonctionnement interne en pleine restructuration

- Amenant à envisager de nouvelles fonctions, de nouveaux services
- Nécessitant donc de nouvelles compétences pour les agents de la MD32

Adaptation de l'offre de formation pour les territoires

- Diversifier les formats
- Déploiement des outils d'évaluation des besoins et de l'offre de formation
- Déploiement d'un espace dédié aux professionnels/bénévoles sur le portail internet

Accompagnement des territoires à la formation

- Sensibiliser les collectivités locales aux besoins de formation
- Mettre en œuvre des solutions de remplacement des agents territoriaux
- À inscrire également dans la démarche conventionnelle

Mettre en œuvre un plan de formation interne

- Selon les nouvelles orientations du schéma
- Intégrer les attentes des agents
- Prendre des formes variées (échange de pratiques, jumelages avec d'autres MD, temps d'échanges sur les actions menées avec les partenaires, ...)

4.4 L'action culturelle

DIPIRE ET LIRE A L'AIR

LES MEDIATHEQUES EN VADROUILLE

Des spectacles
gratuits pour tous

Du 17 au 28 septembre 2025

Illustration - Sylvain Ferret



www.mediagers.fr



Des actions déployées mais parfois de manière éparse

- Des évènements qui ont pu disparaître sans être remplacés par la suite
- Un ancrage à construire sur des manifestations nationales (nuit des bibliothèques,...)

Des outils existants à diversifier

- Les outils d'animation et les manifestations sont des vecteurs essentiels de diversification des publics
- Ils doivent pouvoir correspondre aux différentes attentes des publics
- Et ensuite être valorisés / portés à connaissance des équipements et des structures du territoire

Un terreau artistique sur le territoire gersois sous-exploité

- Autour du livre et de l'écrit (maison des écritures de Lombez, édition, libraires,...)
- Autour du cinéma (avec Ciné 32)
- Autour de la musique (ADDA32, festivals,...)
- Avec les structures départementales (conservation, archives...)
- Dans le cadre du Schéma Départemental Culture 2026-2030

Sensibilisation, visibilité & appropriation

- Sensibiliser les collectivités locales
- Mettre en œuvre un agenda des manifestations sur le futur portail

Partenariat

- Avec les acteurs du livre et de la lecture (maison des écritures de Lombez, librairies,...)
- Avec les structures culturelles (ADDA, patrimoine, festivals,...)
- Avec les structures départementales des publics (Collèges, MDSI,...)
- Institutionnel (dispositifs DRAC,...)



4.5 La politique des publics

Des démarches bien engagées vers un certain nombre de publics au niveau de la MD32

- Vers les séniors
- Vers la petite enfance
- Vers les collégiens

Avec des partenariats à renforcer

- Notamment avec les structures départementales (MDA, MDSI, collèges / documentalistes,...)
- En valorisant et diversifiant encore les ressources de la MD32 (action culturelle, ressources documentaires, ressources numériques,...)

Avec surtout une diffusion de cette « culture des publics » à insuffler

- Assez peu de publics hors enfance / jeunesse mobilisés sur le territoire
- Nécessitant un accompagnement multiforme (formation, aide au montage de projet, impulsion de partenariats, prêts de ressources,...)

Outils à faire émerger au sein de la MD32

- Un appui sur l'action culturelle
- La mise en œuvre du nouveau portail de la lecture publique
- Les acquisitions (politique documentaire, outils d'animation, offre numérique,...)

Appuis externes

- Un travail partenarial avec les structures départementales
- Un travail de formation et d'accompagnement des territoires (par EPCI ?) et sensibilisation des enjeux de la lecture publique sur ce sujet
- Un travail de formations croisées

4.6 La politique documentaire



Des évolutions de collections erratiques

- Des cycles d'acquisitions et de désherbages très variables ces dernières années
- Une tendance ces dernières années à la baisse des dotations sur les acquisitions documentaires
- Des collections, pour l'instant, tributaires pour partie, de la desserte via bibliobus
- Une situation sanitaire particulière sur les collections (contamination fongique) en septembre 2025 nécessitant une mise à jour profonde des collections

Une collection très centrée sur l'imprimé « classique »

- Avec une faible présence de documents imprimés variés hormis la collection développée autour du manga, du fonds en gros caractères, facile à lire, etc.
- Avec une faible présence de nouveaux supports (jeux, jeux-vidéos, outils d'animation,...)

Des conditions d'accès aux collections relativement figées

- Desserte du bibliobus qui mobilise beaucoup autour d'un rythme précis (qui fige y compris les formats et supports acquis)
- Peu de visite in situ à la MD32 pour des choix de documents

Des outils de prospective et de gestion

- Politique documentaire avec une vision pluriannuelle des acquisitions et du désherbage, ...
- Outils d'évaluation des collections

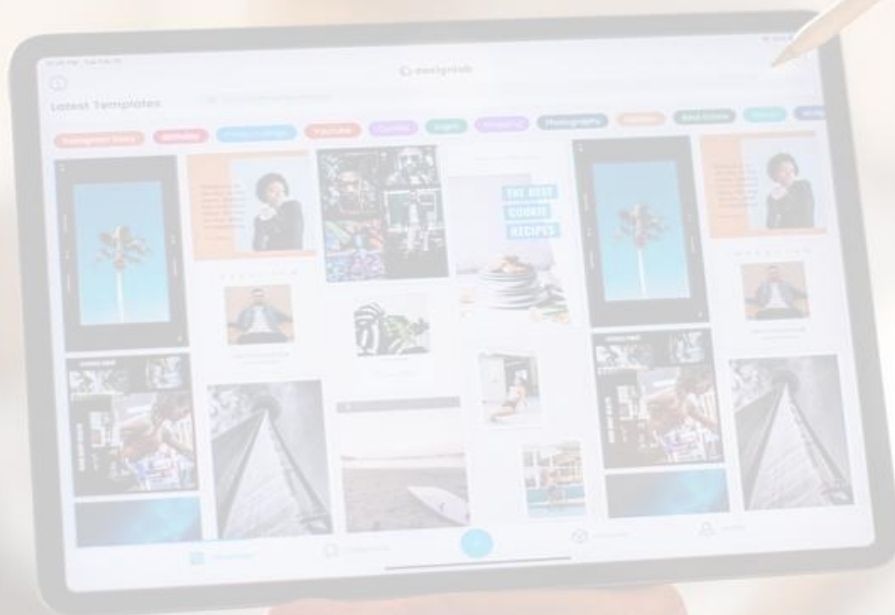
Des outils au service des usagers

- Travail approfondi sur certains supports : jeux, outils d'animation, diversité de l'imprimé...
- Outils de valorisation

Une politique en lien avec des filières artistiques et culturelles

- Travail poussé vis-à-vis de la filière livre (acquisition d'ouvrages de petites maisons d'édition pour favoriser la biblio diversité, acquisitions auprès de librairies indépendantes)
- Travail d'accompagnement selon des opportunités sur d'autres secteurs (soutien en ingénierie, mise en lien / en réseau, accompagner des expérimentations,...)

4.7 La politique du numérique



Des outils clairement inadaptés

- Un catalogue en ligne offrant peu de services
- Des ressources numériques limitées

Une faible visibilité alors que le numérique peut être une porte d'entrée majeure

- Un catalogue en ligne inadapté à la valorisation des actions du territoire et à la médiation autour des ressources du réseau

Une faible présence du numérique sur le territoire

- Peu d'espaces publics numériques
- Des bibliothèques et médiathèques peu dotées en outils numériques
- Des professionnels peu nombreux et insuffisamment formés

Une infrastructure à mettre en œuvre

- La création d'un portail Internet
- Un outil partagé avec le Grand Auch

Des services à proposer au territoire

- Une refondation de l'offre des ressources numériques, avec des volets spécifiques pour certains publics (ados, ...)
- La formation et l'accompagnement des bibliothécaires

Des outils de valorisation

- Le Portail Internet
- La présence sur les réseaux sociaux
- La mémoire vivante de l'action

4.8 La politique partenariale



Des partenariats pour la MD32 souvent sporadiques

- Des dynamiques manquant parfois de généralisation
- Des secteurs encore à creuser au sein même de l'institution départementale ou de ses satellites (ADDA32, Gers Numérique...)

Des partenariats territoriaux souvent limités

- Dans les structures locales, des partenariats souvent limités aux scolaires / à l'enfance
- Sous des formes assez classiques
- Avec parfois des manques structurels importants pour dépasser cette situation (moyens humains, locaux,...)

Des habitudes de travail à créer

- Des domaines d'intervention qui nécessitent des temps de dialogue et d'interconnaissance forts pour se comprendre et envisager par la suite des actions croisées

Mobiliser des partenaires autour de chaque dispositif porté par la MD32

- Des partenaires culturels (du département ou du territoire)
- Des partenaires liés à des publics en priorité du département (MDA, MDSI, direction des collèges...)

Impulser des dynamiques de partenariat sur le territoire

- S'assurer la mobilisation de partenaires autour de chaque action déployée sur le territoire
- Accompagner au montage de projets / de partenariats

Affirmer une politique de partenariats extra-départementale

- Avec l'Etat autour des dispositifs culturels (CDL, CTL, ...) et autres (éducation nationale,...)
- Avec la Région (autour du soutien à la filière livre, etc.)
- Avec d'autres départements d'Occitanie ou ailleurs pour des échanges de bonne pratique, des jumelages, ...

5. Les fiches actions



Principes :

- Assurer des échanges réguliers entre la MD32 et les territoires
- Permettre la diffusion des outils et ressources de la MD32 et assurer le suivi de ces outils (conventionnement, ...)
- Se faire écho des attentes et besoins des territoires
- Accompagner les équipements dans le montage de projet, de partenariats, ...

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Une formation des agents concernés (prévue début 2026)
- Définir les aires territoriales de chaque BRT de manière équilibrée (en tenant compte du nombre d'équipements, de réseaux, des degrés de maturité, ...)
- Prévoir une réunion de secteur pour chaque BRT (avec le directeur de la MD32), puis la visite progressive des différents équipements (avec rencontre des élus locaux, le cas échéant des conseillers départementaux)

Moyens à déployer :

- Des moyens humains redéfinis, avec formation, accompagnement, échange avec d'autres MD sur ce type de dispositifs
- Des véhicules utilitaires légers pour faciliter la mobilité des BRT

Éléments budgétaires :

- Achats progressifs de véhicules utilitaires légers

Partenaires :

- Directions du Département pour accompagner le déploiement de partenariats locaux (collèges, autonomie, ...)
- Partenariats locaux selon les opportunités

Calendrier de mise en œuvre :

- Une formation des BRT : janvier 2026
- Une structuration interne (organigramme, aires territoriales des BRT, ...) : 1^{er} semestre 2026
- Des réunions sur le terrain : 2nd semestre 2026

Suivi et évaluation :

- Des réunions et échanges mis en œuvre, qualité d'écoute, etc.
- Un impact sur l'évolution des bibliothèques et leurs missions (services, formations suivies, types de collections empruntées, ...)
- Un impact sur le développement de nouveaux projets (mises en réseau, nouveaux équipements, ...)

Principes :

- Incarner concrètement les différentes missions des bibliothèques et médiathèques
- S'appuyer sur les compétences adéquates et ne pas faire reposer cette diversification des missions exclusivement sur les médiathécaires
- Valoriser les compétences départementales et les structures qui en dépendent
- Créer de nouvelles portes d'entrées dans les médiathèques pour les usagers

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Des échanges entre la direction de la MD32 et autres directions du Département pour identifier les pistes de croisement
- La mise en place de formations-actions sur certaines thématiques prioritaires entre les agents MD32, les responsables du Conseil Départemental du Gers, les agents locaux, voire les BRT (échanges des pratiques, des besoins réciproques, ...)
- Une implication systématique d'un ou plusieurs partenaires sur les actions culturelles menées
- La construction au fur et à mesure des projets menés d'un répertoire de personnes ressources / référentes à destination des agents de la MD32 et du territoire sur les thématiques croisées concernées

Moyens à déployer :

- Formations spécifiques à mettre en œuvre

Éléments budgétaires :

- Budget de formation

Partenaires :

- Les Directions du Département et leurs structures, les élus concernés

Calendrier de mise en œuvre :

- Des réunions entre la direction MD32 et autres directions : 1^{er} semestre 2026
- 1^{ère} formation-action en 2026 puis au moins 1 par an
- La construction du répertoire de ressources au fil des projets et des formations

Suivi et évaluation :

- Le nombre de formations-actions croisées, nombre de personnes impliquées, qualité de l'implication, diversité des personnes,...
- Le nombre de partenaires mobilisés sur les actions de la MD32 et qualité
- Le nombre de partenaires mobilisés sur les actions locales et qualité

Principes :

- Diversifier l'offre de service de la MD32 en s'appuyant sur les structures départementales (Direction Culture, Tourisme et Patrimoine, conservation, archives départementales, ADDA, Gers Numérique)
- S'appuyer sur des compétences fortes
- S'appuyer sur les réseaux liés à chacune des entités

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Les échanges entre la direction de la MD32 et entités concernées pour identifier les pistes de croisement
- La mise en place de formations-actions sur certaines thématiques prioritaires entre agents MD32, agents de ces entités, voire bibliothécaires du territoire (échanges des pratiques, des besoins réciproques, ...)
- L'implication systématique d'un ou plusieurs partenaires sur les actions culturelles menées
- La construction au fur et à mesure des projets menés d'un répertoire de personnes ressources / référentes à destination des agents MD32 et du territoire sur les dispositifs existants

Moyens à déployer :

- Les formations spécifiques à mettre en œuvre

Éléments budgétaires :

- Le budget de formation

Partenaires :

- Les directions et agents de ces entités, les élus concernés

Calendrier de mise en œuvre :

- Réunions Direction MD32 et autres entités : 1^{er} semestre 2026
- 1^{ère} formation-action en 2026 puis au moins 1 par an
- La construction du répertoire de ressources au fil des projets et des formations

Suivi et évaluation :

- Nombre de formations-actions croisées, nombre de personnes impliquées, qualité de l'implication, diversité des personnes,...
- Nombre de partenaires mobilisés sur les actions de la MD32 et qualité
- Nombre de partenaires mobilisés sur les actions locales et qualité

Principes :

- Faire évoluer l'organisation et le fonctionnement interne
- La dynamique engagée par et autour du schéma nécessite une pleine adhésion des agents, qui peuvent, légitimement, avoir des réticences à ces évolutions
- Chacun.e peut être à des stades d'adhésion différents, nécessitant différentes formes d'outils / d'accompagnement

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Présentation à l'ensemble de l'équipe des orientations du schéma
- Ateliers / réunions thématiques avec les agents intéressés
- Mise en place d'un nouvel organigramme, puis évolution concertée des fiches de postes de chacun.e (avec entretien(s) individuel(s) permettant de pointer les besoins de formation, les réticences, les points d'adhésion)
- Structurer en conséquence un plan de formation interne tenant compte des besoins d'évolution de la MD32 et de chaque agent
- Selon les besoins, accompagnement externe

Moyens à déployer :

- Temps de travail interne, réunions, ateliers, ...
- Plan de formation interne
- Éventuel accompagnement extérieur, surtout si réticences fortes en interne

Éléments budgétaires :

- Formation interne à inscrire au budget de formation

Partenaires :

- Service RH du Département dans une logique d'accompagnement de la direction mais aussi des agents
- Direction Culture, Tourisme et Patrimoine si besoin d'un appui interne

Calendrier de mise en œuvre :

- Présentation par Emergences Sud du schéma en novembre 2025
- Mise en place de réunions thématiques sur le 1^{er} semestre 2026
- Refonte de l'organigramme et des fiches de postes sur le 1^{er} semestre 2026
- Structuration d'un plan de formation à partir du 2nd semestre 2026

Suivi et évaluation :

- Implication des agents dans les nouvelles actions, propositions d'actions de leurs parts, ...
- Nombre et diversité des formations suivies en interne

Principes :

- Malgré des bourgs-centres globalement assez bien structurés / outillés, des zones blanches demeurent (absence parfois d'équipements, équipements parfois légers, ...)
- La MD32, en tenant compte, si possible, de ses priorités d'aménagement du territoire, doit épauler le développement de nouveaux équipements
- Cette politique doit aussi passer par la mise en réseau des équipements actuels ou à venir

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Structuration d'un règlement d'intervention sur le versant investissement pour les équipements et fonctionnement pour la mise en réseau
- Présentation de cet outil, du cadre d'intervention auprès des territoires
- Implication et participation aux réunions liées au montage de projets de nouveaux équipements

Moyens à déployer :

- Temps de travail préalable
- Temps d'échange avec les territoires pour présenter les outils puis pour suivre les projets

Éléments budgétaires :

- Budget d'investissement, selon règlement d'intervention, avec instruction des dossiers devant impliquer la MD32
- Budget de fonctionnement pour les réseaux, avec instruction des dossiers devant impliquer la MD32

Partenaires :

Directions de l'aménagement des territoires, la Direction Culture, Tourisme et Patrimoine, les conseillers départementaux selon les territoires, les territoires (élus et techniciens)

Calendrier de mise en œuvre :

- Ajustement / confirmation du règlement d'intervention proposé (cf. : annexes) : 1^{er} semestre 2026
- Présentation sur les territoires : 2nd semestre 2026
- Suivi et accompagnement des projets au fil de l'eau

Suivi et évaluation :

- Nombre et qualité des projets de nouveaux équipements
- Zones blanches comblées
- Nombre et évolution des projets de réseaux du territoire

Action 6 : Accompagnement à la structuration du territoire en compétences

Principes :

- La structuration en équipement et en réseau n'est pas suffisante et les manques sont conséquents en termes de moyens humains sur le territoire
- Sans ressources humaines suffisantes et qualifiées, l'évolution du réseau départementale ne pourra se faire, de même que les évolutions de la MD32 seraient alors vaines

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Conventionnement avec les communes et les réseaux, permettant de fixer des engagements réciproques et servant de base à l'accompagnement de chaque territoire
- Règlement d'intervention, avec un volet d'accompagnement en fonctionnement (notamment vers les réseaux)
- Évolution du plan de formations (cf. : action spécifique)
- Accompagnement aux recrutements sur les territoires
- Impulsion d'une dynamique de renouvellement du bénévolat

Moyens à déployer :

- Préparation en interne des différents outils, présence sur le terrain pour en faire la présentation, ...

Éléments budgétaires :

- Règlement d'intervention en fonctionnement
- Budget de formation

Partenaires :

- Direction Culture, Tourisme et Patrimoine du CD32, services RH du CD32, conseillers départementaux selon les territoires et collectivités locales

Calendrier de mise en œuvre :

- Finalisation des trames de conventions et du Règlement d'intervention : 1^{er} semestre 2026
- Présentation sur les territoires : 2nd Semestre 2026
- Évolution du plan de formation : voir fiche consacrée
- Accompagnement au fil de l'eau

Suivi et évaluation :

- Évolution et professionnalisation des équipes de bibliothécaires
- Suivi des formations, retours qualitatifs
- Déploiement de nouveaux types de projets sur le territoire
- Mobilisation des ressources (et des types de ressources de la MD32)

Action 7 : Évolution progressive des interactions avec le territoire

Principes :

- Assurer une véritable interaction entre les territoires et la MD32 (ne pas être seulement dans une logique de desserte)
- Déployer une démarche d'interactions globales : pas seulement l'offre documentaire
- Rendre l'aller-vers plus qualitatif, plus adapté aux territoires et plus efficient également

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Planifier l'arrêt progressif des bibliobus
- Planifier le renforcement de la navette
- Lancer une étude de faisabilité pour la MD32, pour offrir de nouveaux services, une meilleure convivialité et qualité d'accueil
- Lancer le portail avec des fonctions-clés comme la réservation (offre documentaire et outils d'animations)
- Déployer des outils de communication plus fluides pour structurer une « communauté de bibliothécaires » : discords, WhatsApp, ...
- Lancer la fonction de BRT

Moyens à déployer :

- Nouveaux outils de mobilité sur le terrain, étude de programmation, portail Internet, RH avec le BRT, ...

Éléments budgétaires :

- En investissement : acquisition de véhicules utilitaires légers, étude de programmation puis restructuration de la MD32

Partenaires : Direction des bâtiments du CD32, Direction de l'aménagement du territoire, conseillers départementaux selon les territoires, DRAC

Calendrier de mise en œuvre :

- Calendrier acté sur l'arrêt progressif du bibliobus et renforcement de la navette durant le 1^{er} semestre 2026 (cf. : proposition de calendrier, plus bas)
- Étude de programmation durant l'année 2026, puis recrutement de maîtrise d'œuvre et réalisation des études préalables et des travaux
- Lancement du portail durant le 1^{er} semestre 2026
- Déploiement d'outils de communication durant le 2nd semestre 2026

Suivi et évaluation :

- Évolution de l'emprunt des ressources de la MD32 (volumes et types)
- Volume des réservations mises en œuvre
- Fréquentation de la MD32, une fois restructurée

Principes :

- Nécessité impérative de s'appuyer sur les collectivités locales pour faire évoluer le réseau départemental
- Des élus ou des techniciens pas suffisamment informés des évolutions des bibliothèques et pouvant être restés sur des visions anciennes
- Un manque d'équipements récents sur le territoire, ne permettant pas actuellement d'avoir des références

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Sensibilisation des élus (présentation des outils de la MD32, signature des conventions, démarche pédagogique de présentation de la valeur ajoutée des médiathèques pour leur territoire, séminaires d'élus, avec intervention d'élus d'autres territoires ayant menés à bien des projets récents, ...)
- Sensibilisation des agents communaux (présentation des outils de la MD32, signature des conventions, accompagnement sur l'évolution des missions des bibliothèques, ...)
- Organisation de visites de bibliothèques récentes aux alentours (élus + techniciens)
- Participation et conseils pour le déploiement de nouveaux équipements

Moyens à déployer :

- Construction des outils internes, réunions et divers temps d'échange sur le terrain

Éléments budgétaires :

- Orientations spécifiques du plan de formation (évolutions du métier de bibliothécaire, organisation de séminaires / visites d'équipements pour les acteurs locaux,...), ...

Partenaires :

Direction de l'Aménagement des Territoires, conseillers départementaux selon les territoires, collectivités locales

Calendrier de mise en œuvre :

- Début du travail de sensibilisation au 2nd semestre 2026, avec la présentation des outils, des BRT, ... puis démarche au fil de l'eau tant pour les élus que pour les agents
- Accompagnement des réflexions et des projets, alimenté par visites, échanges, ...

Suivi et évaluation :

- Émergence de nouveaux équipements (avec services renouvelés, transversalité avec d'autres services, ...)
- Restructuration ou réaménagement intérieur d'équipement
- Séminaires d'élus mis en place, visites d'équipements, ...

Action 9 : Nouveau plan de formation

Principes :

- Des bibliothécaires du territoire avec des configurations souvent très variables, nécessitant des adaptations pour les accompagner
- Des contraintes parfois fortes au niveau local (élus et administrations parfois réticents à fermer la bibliothèque pour les temps de formation), à dépasser ou parfois à contourner
- Une baisse de fréquentation des formations sur les dernières années

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Étendre progressivement l'offre de formation avec différents dispositifs (présentiel, distanciel, sur plusieurs temps, avec un temps unique, formations croisées avec d'autres structures, ...)
- Proposer, via le portail Internet, des ressources d'autoformation vérifiées (vidéos, documentation...) et faciliter l'accès/ l'information sur les formations via le portail Internet
- Inscrire les enjeux de formation dans les conventions (en tant qu'offre de la MD32 mais aussi d'engagements des collectivités locales)
- Accompagner la réflexion des territoires pour des solutions de remplacements pour les formations (notamment quand un réseau existe)
- Accompagner les agents en interne qui souhaiteraient s'outiller pour mener des formations ou d'autres types de formations
- Étendre les partenariats avec les autres MD d'Occitanie voire de Nouvelle Aquitaine, mutualiser des formations / des formateurs, ...
- Mettre en place des outils d'évaluation des formations

Moyens à déployer :

- Refonte progressive de l'offre de formation, portail Internet, partenariats avec d'autres MD, plan de formation interne

Éléments budgétaires :

- Budget de formation à renforcer ; plan de formation interne à déployer

Partenaires :

- Services RH du CD32, conseillers départementaux des territoires, collectivités locales

Calendrier de mise en œuvre :

- Construction des outils d'évaluation en 2026
- Mise en place des outils d'évaluation et des évolutions du plan de formation à partir de 2027
- Construction d'un plan de formation interne au 2nd semestre 2026

Suivi et évaluation :

- Nombre de stagiaires, diversification des stagiaires
- Consultation des ressources en ligne
- Nombre d'agents de la MD32 assurant des formations
- Formations et actions partagées avec d'autres MD

Principes :

- Des changements nombreux dans le mode de fonctionnement de la MD32 envisagés par le schéma, nécessitant accompagnement pour l'exercice des nouvelles missions de chacun.e
- Besoin d'apporter de nouveaux outils, de nouvelles visions aux agents
- Besoin de tenir compte de leurs propres attentes et de faire en sorte que les agents se sentent reconnus et impliqués dans leurs missions

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Présentation du schéma
- Ateliers et échanges thématiques autour des orientations du schéma
- Mise à jour de l'organigramme, réécriture des fiches de postes, avec échanges avec les agents autour de leurs besoins, de leurs attentes et des formations déjà repérées / identifiées
- Définition d'un plan de formation découlant de ce cheminement avec différentes formes possibles (échanges informels internes, formation individuelle, formation collective, formations croisées avec des techniciens d'autres univers, temps d'immersion dans une autre structure : autre MD, autre service du Département...)

Moyens à déployer :

- Temps de préparation ; temps de réunions collectives et de réunions individuelles, puis temps de formation pour les agents dans les années à venir, éventuels échanges avec d'autres MD pour « des bonnes pratiques »

éléments budgétaires :

- Plan de formation interne avec un budget dédié et du temps à accorder aux agents pour se former

Partenaires : Direction Culture, Tourisme et Patrimoine, services RH, autres MD, autres services du Département

Calendrier de mise en œuvre :

- Temps préalables sur le 1^{er} semestre 2026
- Construction du plan de formation interne sur le 2nd semestre 2026
- Mise en œuvre tout au long du schéma, avant évaluation en vue du schéma suivant

Suivi et évaluation :

- Nombre de personnels se formant chaque année, avec quelle diversité des formations / domaines
- Implication de chacun.e dans ses nouvelles missions
- Nombre de formations données par les agents de la MD32, signe d'une expertise totalement avérée

Action 11 : Mettre en cohérence l'action culturelle

Principes :

- Un schéma départemental Culture se met en place au niveau du CD32 et doit nécessairement se traduire dans les missions d'action culturelle de la MD32
- Peut être un levier important de sensibilisation des collectivités locales pour évoluer dans leurs missions, de même que cela peut être une clé pour des habitants se sentant éloignés des propositions des bibliothèques
- De nombreux partenaires culturels sur les territoires pouvant être relais
- Des actions nationales pouvant nourrir les projets locaux

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Confronter les actions actuellement en place avec les orientations du schéma départemental Culture et voir si de nouvelles peuvent y répondre
- Confronter les actions actuellement en place avec les autres ressources de la MD32 (outils d'animation, collections, ressources en ligne...) et dresser des passerelles.
- Recenser, avec la Direction de la culture, tourisme et patrimoine, les événements et acteurs culturels reconnus / soutenus par la MD32 et vérifier si des actions lecture publique peuvent venir s'y greffer
- Sélectionner quelques actions nationales où se positionner comme fer de lance du territoire, accompagner les initiatives locales, ...

Moyens à déployer :

- Travail interne de confrontation aux actions de la Direction culture, tourisme et patrimoine, des partenaires, etc. avant ajustement des actions menées.

Éléments budgétaires :

- Reconstituer un budget sur l'action culturelle qui s'est étiolé

Partenaires :

- Direction de la Culture, Tourisme et Patrimoine, structures culturelles départementales et locales, DRAC

Calendrier de mise en œuvre :

- Travail de confrontation / réflexion croisée MD32 / Direction Culture, Tourisme et Patrimoine durant l'année 2026
- Déploiement d'une première expérimentation de coordination / portage départemental d'une action nationale à partir de septembre 2027

Suivi et évaluation :

- Quantité, qualité et diversité des actions culturelles menées sur le terrain
- Nombre de partenaires associés
- Publics présents

Action 12 : Rendre visible l'action culturelle

Principes :

- Cibler l'intervention du Conseil Départemental du Gers / MD32 autour de quelques évènements marquants pour une plus grande cohérence d'intervention et optimisation des moyens
- Donner une visibilité accrue aux initiatives du territoire
- S'inscrire dans des dynamiques partenariales renforcées à partir d'un socle solide d'interventions

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Sélectionner quelques actions nationales où se positionner comme fer de lance du territoire, accompagner les initiatives locales,... (nuit des bibliothèques, journées du patrimoine, partir en livres, mois du doc, par exemple).
- Déployer des outils numériques de visibilité : portail de la MD32 avec un volet agenda culturel (actions de la MD32 + actions locales), avec une alimentation en contenu simple pour tous et lisible pour les usagers (choix par dates, par territoires, par thèmes...) ; réseaux sociaux
- Mettre en œuvre des outils de communication interne à la communauté des bibliothécaires (discords, WhatsApp,...) pour fluidifier la transmission d'information
- Échanges au sein de la Direction de la Culture, Tourisme et Patrimoine sur les évènements et actions portés
- Structuration d'un répertoire d'acteurs culturels

Moyens à déployer :

- Travail interne d'échanges, de réseau, ...
- Mise en place du portail et autres outils de visibilité

éléments budgétaires :

- Reconstituer un budget sur l'action culturelle qui s'est étiolé, avec une logique, dans un premier temps, de recentrement sur quelques opérations-clés.

Partenaires :

- Direction de la Culture, Tourisme et Patrimoine, structures culturelles départementales et locales, DRAC

Calendrier de mise en œuvre :

- Mise en place du Portail Internet vers le 1^{er} semestre 2026
- Travail de confrontation / réflexion croisée MD32 / Direction Culture, Tourisme et Patrimoine durant l'année 2026
- Déploiement d'une première expérimentation de coordination / portage départemental d'une action nationale à partir de septembre 2027
- Déploiement des outils de communication à partir de 2028

Suivi et évaluation :

- Développement quantitatif et qualitatif de nouvelles actions sur le terrain
- Fréquentation des pages web et réseaux sociaux
- Retours presse des évènements portés

Principes :

- L'action culturelle est une porte d'entrée souvent plus aisée pour des publics éloignés (avec des supports plus variés, de la visibilité accrue, ...)
- Ce sont des temps ponctuels aisés à déployer avec des partenaires variés sur le territoire
- Il existe déjà une habitude importante d'action culturelle portée par la MD32 et le CD32 en général

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Identifier autour des actions déjà menées ou à mener par la MD32 le type de partenaires potentiels à mobiliser (ou déjà mobilisés), puis engager un travail d'échanges avec les directions concernées du CD32
- Identifier des ressources complémentaires qui pourraient être déployées autour de chaque action culturelle (ressources documentaires, outils d'animation, ressources numériques, formations...) pour accompagner des publics spécifiques
- Structurer un réseau de référents « publics spécifiques » afin de renforcer le lien avec l'action culturelle (au sein de la MD32, au sein du réseau départemental de bibliothécaires)
- Structurer un répertoire de partenaires

Moyens à déployer :

- Travail d'échanges internes au CD32 et avec ses structures liées et construction progressive d'outils d'interventions communs

éléments budgétaires :

- Structurer petit à petit un budget spécifique au travail vers les publics particuliers dans le volet action culturelle

Partenaires :

- Direction de la Culture, Tourisme et Patrimoine, autres directions du Département et leurs structures propres (MDSI, MDA,...) ; réseau départemental des bibliothécaires

Calendrier de mise en œuvre :

- À l'issue du travail de recentrement et de réorientation de l'action culturelle, mise en place des échanges avec les autres directions et services en 2028
- Déploiement / développement de ressources pour les publics concernés à partir de 2029

Suivi et évaluation :

- Mobilisation d'au moins 1 type de public spécifique par action, puis généralisation / transversalisation progressive (éviter des interventions trop segmentées)
- Diversification des publics

Principes :

- Une diversification nécessaire des fonds, qui doit se faire selon les besoins des habitants
- Des équipements territoriaux, avec des fonds relativement peu variés et des publics qui se renouvellent insuffisamment
- Une action culturelle qui vise à mobiliser d'autres publics (cf. : fiche précédente), qui devra pouvoir aussi s'appuyer sur des ressources complémentaires

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Déployer de nouvelles collections selon la définition d'une nouvelle politique d'action culturelle (cf. : fiche précédente)
- Échanges et/ou formations croisées avec des professionnels de secteurs spécifiques (personnes en situation d'illettrisme, seniors,...) pour identifier les ressources nécessaires, les acquisitions à envisager et le formaliser d'abord dans une ligne d'acquisitions spécifiques avant de les intégrer dans les acquisitions ordinaires
- Mise en place de formulaires de projet culturel autour du prêt d'outils d'animation, permettant de s'assurer de leur utilisation pertinente et éventuellement ajuster les acquisitions dans ce domaine

Moyens à déployer :

- Travail d'échanges internes, de réflexions partagées
- Acquisitions de nouvelles ressources

éléments budgétaires :

- Budgets d'acquisition à optimiser, voire à réaugmenter d'ici quelques années

Partenaires :

- Directions du CD32 en charge de l'accompagnement de publics, DRAC et autres services déconcentrés de l'État

Calendrier de mise en œuvre :

- Mise en place des divers échanges internes et externes à la MD32 à partir de 2027
- Ligne spécifique d'acquisition pour des fonds spécifiques en 2027-2028-2029
- Intégration de ces acquisitions dans les fonds ordinaires à partir de 2030

Suivi et évaluation :

- Diversité du fond de la MD32
- Diversité des projets d'action culturelle des territoires
- Renouvellement des usagers

Principes :

- Des acquisitions et désherbages assez variables ces dernières années
- Des logiques de diversification à mettre en œuvre, avec un besoin d'anticipation, sur des supports plus « rares » et donc plus coûteux
- Un contexte économique et financier complexe nécessitant l'utilisation la plus efficace possible des deniers publics

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Nouvelle politique documentaire à mettre en œuvre, avec des objectifs de diversification progressive (en lien avec les enjeux de publics / d'action culturelle et de ressources numériques)
- Structuration d'une politique d'acquisition pluriannuelle
- Mise en place d'outils de suivi des collections et notamment des emprunts, entre autres, avec la mise en place du portail pour des données fiables et régulières (données des réservations, ...)
- Évolution progressive de la desserte du territoire, évitant des ouvrages immobilisés dans des lieux peu fréquentés

Moyens à déployer :

- Travail interne de préparation, d'échanges, y compris dans une démarche de transversalité entre les domaines
- Devra s'adosser sur de nouveaux outils : Portail Internet, utilitaires légers de desserte, ...

éléments budgétaires :

- Stabilisation et optimisation du budget d'acquisition puis évolution progressive à la hausse

Partenaires :

- DRAC (éventuellement dans le cadre du projet de réaménagement de la MD32)

Calendrier de mise en œuvre :

- Mise en place d'une nouvelle politique documentaire évolutive en 2026 – à réadapter sur la fin du schéma ou au schéma suivant
- Mise en place d'outils de suivis (avec la mise en œuvre du portail Internet en 2026)
- Évolution de la desserte (cf. : : calendrier spécifique)

Suivi et évaluation :

- Diversification des fonds
- Taux de rotation des documents
- Taux d'emprunt des bibliothèques territoriales

Principes :

- Indirectement, la politique menée, peut apporter un soutien à la création artistique et culturelle du territoire
- Nécessairement, cela doit être adapté au type de support / media à prendre en compte

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Travail de recensement des structures de création / production dans les domaines du livre, de la musique, de la vidéo, du jeu, du jeu-vidéo, de la création de contenus numériques, de créations plastiques à l'échelle d'abord du Gers puis des départements limitrophes
- Démarche dans un premier temps de valorisation de ces structures (présentation sur le portail, relais sur les réseaux sociaux, ...)
- Mise en place d'une politique d'acquisition expérimentale vers certains de ces contenus (priorité au livre et expérimentation sur 1 ou 2 autres domaines) pour promouvoir la création locale et en faire, ultérieurement un travail d'EAC
- Possibilité d'expérimenter des fonds spécifiques à prêter ultérieurement (artothèque...)

Moyens à déployer :

- Travail interne de recensement, identification des structures
- Mise en place d'une charte éditoriale de promotion de filières

Éléments budgétaires :

- Déploiement d'une ligne d'acquisition documentaire spécifique

Partenaires :

Direction de la Culture, Tourisme et Patrimoine, ADDA et autres structures culturelles de références, libraires et autres structures de diffusion, MD voisines et DRAC

Calendrier de mise en œuvre :

- Travail interne de recensement, identification à partir de 2028
- Politique d'acquisition expérimentale à partir de 2029-2030
- Extension ou reconfiguration sur le schéma suivant

Suivi et évaluation :

- Diversité des collections
- Diversité des supports
- Taux de rotation des collections départementales
- Taux d'emprunt des bibliothèques territoriales

Principes :

- Outil indispensable qui doit pouvoir présenter l'ensemble des ressources mises à disposition par la MD32 et faciliter leur appropriation par tous
- En un sens, cela doit aussi être une incarnation de la communauté de bibliothécaires (valoriser les actions du territoire et leurs projets, utiliser des outils d'échanges entre bibliothécaires ou y être rattaché si cela doit être externalisé)

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Dans la mesure du possible, affiner le cahier des charges pour le prestataire en charge du portail Internet et s'assurer que les besoins de la MD32 pourront bien être pris en compte
- Déployer des temps de formation en interne pour une pleine appropriation du portail
- Présenter le portail aux bibliothécaires, lors des temps de présentation des outils de la MD32 sur le terrain
- Le cas échéant, déployer des formations pour les bibliothécaires, si des outils d'alimentation du portail sont partagés (par exemple pour l'agenda culturel)
- Construire les outils complémentaires, notamment sur le volet « forum » / interface d'échanges de services

Moyens à déployer :

- Travail interne de définition des besoins / préparation du chemin de fer du site, etc. avec échanges ciblés avec des bibliothécaires du territoire pour intégrer leurs besoins
- Réunions d'échanges, de travail et de validation avec le prestataire informatique

éléments budgétaires :

- Coût du portail (déjà prévu)

Partenaires :

Bibliothécaires du réseau, Gers Numérique

Calendrier de mise en œuvre :

- Travail de préfiguration des besoins du portail : 1^{er} trimestre 2026
- Échange et finalisation avec le prestataire : 2nd trimestre 2026 pour mise en service courant 2026
- Déploiement des outils complémentaires à partir de 2027

Suivi et évaluation :

- Fréquentation des pages
- Utilisation des ressources en ligne
- Utilisation des différentes fonctionnalités (réservations documentaires, inscription pour les formations, ...)
- Utilisation des outils de la « communauté de bibliothécaires »

Principes :

- Une ressource qui s'est imposée comme indispensable pour les bibliothèques départementales, qui ont d'ailleurs eu tendance « payer pour les territoires » sur ces ressources coûteuses
- Néanmoins, un équilibre financier délicat à trouver sur ces ressources, dans un contexte de progressive appropriation du numérique par les habitants
- Des citoyens, qui restent néanmoins en marge de ce mouvement (accès aux outils, modalités d'utilisation, médiation, ...)

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Besoin d'une politique éditorialisée, autour de publics spécifiques, pour éviter une démarche généraliste, qui serait trop coûteuse et inutile
- Lancer une première expérimentation de contenus / ressources vers le public adolescent, avec un partenariat à construire vers les collèges / CDI / documentalistes (éducation à l'image et aux médias, créations de contenus audiovisuels, contenus augmentés en lien avec le Manga / MangasGers, ...)
- Lancer une deuxième expérimentation de contenus / ressources vers les publics seniors sur les enjeux d'autonomie (jeu / stimulation intellectuelle / communication,...) avec partenariat MDA / EHPAD
- Mise en lien de ce travail avec l'évolution des collections physiques
- Démarche qui impliquera une éthique forte autour d'un numérique responsable

Moyens à déployer :

- Réflexion en interne, comparaison des offres de contenus numériques, échanges avec d'autres bibliothèques départementales, ...

Éléments budgétaires :

- Construction progressive d'un nouveau budget de ressources numériques, après avoir tout mis à plat

Partenaires :

- Directions du CD32 concernées (Collèges, Autonomie si travail vers ces publics) + structures concernées : Collèges / documentalistes, MDA / EHPAD, etc. ; bibliothécaires du réseau ; Gers numérique

Calendrier de mise en œuvre :

- Maintien d'une offre minimale avec le nouveau portail (éventuellement seulement offre de ressources gratuites, mais bien valorisées : Arte, philharmonie de Paris, ...) en 2026
- Travail de réflexion / recherche sur les offres possibles en 2027
- Mise en place d'une expérimentation sur un public en 2028
- Mise en place d'une seconde expérimentation en 2030

Suivi et évaluation :

- Utilisation des ressources et des pages concernées
- Déploiement de partenariats et de projets autour de ces ressources
- Évolution indirecte des collections physiques

Action 19 : une stratégie d'éducation au numérique

Principes :

- Des technologies indéniablement présentes aujourd'hui, avec un accès et une utilisation différentielle
- Une démarche qui doit s'appuyer sur une stratégie d'éducation populaire au numérique, équilibrée qui allie prévention, création, accompagnement : ni diaboliser, ni angéliser, mais aider à une libre appropriation des outils

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Ressources numériques à destination de publics spécifiques, de la même manière que ceux ciblés pour l'éducation au numérique, avec une démarche partagée de ressources à construire avec les documentalistes de CDI
- Constitution de malles autour de l'EMI, pouvant circuler sur le territoire comme outil d'animation (incluant tablettes, documents papiers,...)
- Accompagnement à l'émergence de lieux / espaces dédiés au numérique dans ou avec les médiathèques territoriales, y compris à retrouver dans le règlement d'intervention
- Structuration d'un partenariat très étroit avec Ciné32 entre autres autour de certaines actions comme le mois du film documentaire
- Formation et accompagnement des bibliothèques pour les aider à se saisir de ces enjeux
- Démarche croisée avec l'ensemble de la direction culture, tourisme et patrimoine

Moyens à déployer :

- Constitution de ressources numériques et physique, d'outils numériques à disposition, plan de formation, échanges internes et externes (notamment direction Culture, Tourisme et Patrimoine)

éléments budgétaires :

- Évolution des ressources numériques à prendre en compte
- Inscription dans le plan de formation
- Volet numérique du règlement d'intervention

Partenaires :

- Direction Culture, Tourisme et Patrimoine, Gers Numérique, partenaires des publics concernés (internes au CD32 et externes), bibliothécaires du réseau

Calendrier de mise en œuvre :

- Démarche d'impulsion mise en œuvre avec résidence de journaliste en 2025-2026
- Démarche à poursuivre progressivement (mais sans aller trop vite)

Suivi et évaluation :

- Ressources numériques utilisées
- Formations suivies
- Portage de projets en local sur l'EMI
- Circulation des ressources et outils numériques

Principes :

- Des besoins manifestes aujourd'hui d'accompagnement vis-à-vis de nombreuses populations de trouver des sources d'information fiables et de les accompagner dans leur propre construction d'un parcours de citoyen qui sait comprendre le monde qui l'entoure
- Une démarche qui doit s'appuyer sur une stratégie d'éducation populaire au média et à l'information pour rendre l'individu autonome
- Une démarche qui devra être d'abord une impulsion donnée aux territoires, un accompagnement pour que bibliothécaires et acteurs locaux s'emparent de ces problématiques

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Ressources numériques orientées vers les besoins des usagers
- Orientation spécifique sur le numérique à inscrire tant dans le plan de formation interne que dans celui à destination des bibliothécaires du territoire
- Accompagnement à l'émergence de lieux / espaces dédiés au numérique dans ou avec les médiathèques territoriales, y compris à retrouver dans le règlement d'intervention

Moyens à déployer :

- Plan de formation, échanges internes et externes (notamment Gers numérique) ;

Éléments budgétaires :

- Évolution des ressources numériques à prendre en compte
- Inscription dans le plan de formation
- Volet numérique du règlement d'intervention

Partenaires :

> Gers Numérique, partenaires des publics concernés (internes au CD32 et externes), bibliothécaires du réseau

Calendrier de mise en œuvre :

- Calendrier de mise en œuvre des ressources de la fiche précédente à prendre en considération, pour la mise en place d'une démarche d'éducation au numérique selon ce phasage progressif

Suivi et évaluation :

- Ressources numériques utilisées
- Formations suivies
- Déploiement de nouveaux espaces dédiés au numérique sur le territoire

6. Les moyens de la médiathèque départementale



Principes :

- Les évolutions envisagées au travers du schéma tant dans les missions que dans le positionnement de la MD32 amènent à reconfigurer le rôle de chacun
- Les effectifs sont déjà globalement présents et dans un contexte économique difficile, une optimisation des moyens s'impose

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Présentation du schéma et échanges thématiques avec les agents
- Échanges et formations autour de la mission de BRT, évolution majeure du nouveau fonctionnement
- Entretiens individuels avec chacun des agents, devant aboutir à des fiches de postes réajustés, à un plan de formation global et à des actions de formation individuelles
- Nouvel organigramme, intégrant les évolutions de chacun et faisant apparaître le croisement des missions-clés de chacun

Moyens à déployer :

- Échanges et travail interne, évolution des outils de gestion RH, plan de formation interne

Éléments budgétaires :

- Plan de formation interne à budgéter

Partenaires :

- Service RH du CD32, direction culture, tourisme et patrimoine, élus selon les besoins, autres MD d'Occitanie pour des échanges de bonnes pratiques

Calendrier de mise en œuvre :

- Présentation et échanges thématiques du schéma lors du 1^{er} semestre 2026
- Formation des BRT au 1^{er} semestre 2026
- Entretiens professionnels au 1^{er} semestre 2026
- Structuration du plan de formation interne au 2nd semestre 2026

Suivi et évaluation :

- Nombre et qualité des formations suivies par les agents
- Retour qualitatif des entretiens de 2026 puis des entretiens annuels d'évaluation
- Implication autour des nouvelles missions, capacité pour les uns et les autres à être force de proposition

Rôles et missions

- Accompagnement des projets et des actions du territoire concernée
- Relais pour les outils et ressources de la MD32
- Évaluation et connaissance des besoins du territoire concerné
- Rôle spécifique vis-à-vis des élus (sensibilisation aux enjeux d'aujourd'hui, accompagnement aux projets, ...)

Postures à privilégier

- Écoute et compréhension des enjeux du terrain
- Accompagnement à l'action sans s'y substituer
- Intelligence collective (tenir compte des enjeux et des besoins des élus d'un côté, des bibliothécaires de l'autre, parfois de l'administration communale/intercommunale)
- «Lecture du temps» : savoir déceler les moments opportuns pour la mise en œuvre d'un projet ou les freins trop conséquents pour en assurer la bonne marche

Conditions de mise en œuvre / points de vigilance

- Besoin d'être présent régulièrement sur le territoire concerné et de le sillonner : labourer le terrain (> accès nécessaire à un véhicule léger / utilitaire léger)
- Disposer d'un temps suffisant sur du moyen ou du long-terme pour installer des relations de confiance, connaître les interlocuteurs du territoire et pour réussir à faire mûrir des projets (> éviter de changer trop fréquemment de BRT pour un territoire donné)

Moyen 2 : Une évolution du bâtiment

Principes :

- Un bâtiment présentant quelques dysfonctionnements techniques (enjeux thermiques évidents pour un bâtiment de plus de 40 ans ; gestion de l'humidité combinée aux questions thermiques ayant abouti à l'apparition de champignons en 2025 ; fuites régulières sur la toiture, ...)
- Un bâtiment ne reflétant pas les usages et besoins d'une médiathèque départementale en 2025, resté sur les fonctions initiales d'une BD, avec notamment un besoin d'espaces accrus pour la formation, pour l'action culturelle, pour le numérique, pour créer des espaces de convivialité, incitant les bibliothécaires à venir au sein de l'équipement, pour prévoir le remplacement des garages des bibliobus par d'autres usages, ...

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Mise en place d'une étude de programmation architecturale fonctionnelle et technique, visant préciser les besoins, accompagner la faisabilité de la restructuration fonctionnelle
- Adosser cette étude de programmation à une étude technique ou à des diagnostics ciblés (diag thermique / énergétique ; diagnostic structurel, ...)
- Mise en place d'une procédure de recrutement de maîtrise d'œuvre (privilégier un concours sur la base d'une esquisse / diagnostic)
- Associer la DRAC tout au long du projet dans la perspective d'une demande de financement DGD

Moyens à déployer :

- Étude de programmation + études techniques ; puis recrutement maîtrise d'œuvre
- #### éléments budgétaires :
- Faisabilité financière réalisée lors de l'étude de programmation, affinée par l'architecte recruté
 - Avec accompagnement possible de l'Etat via la DGD (y compris études préalables)

Partenaires :

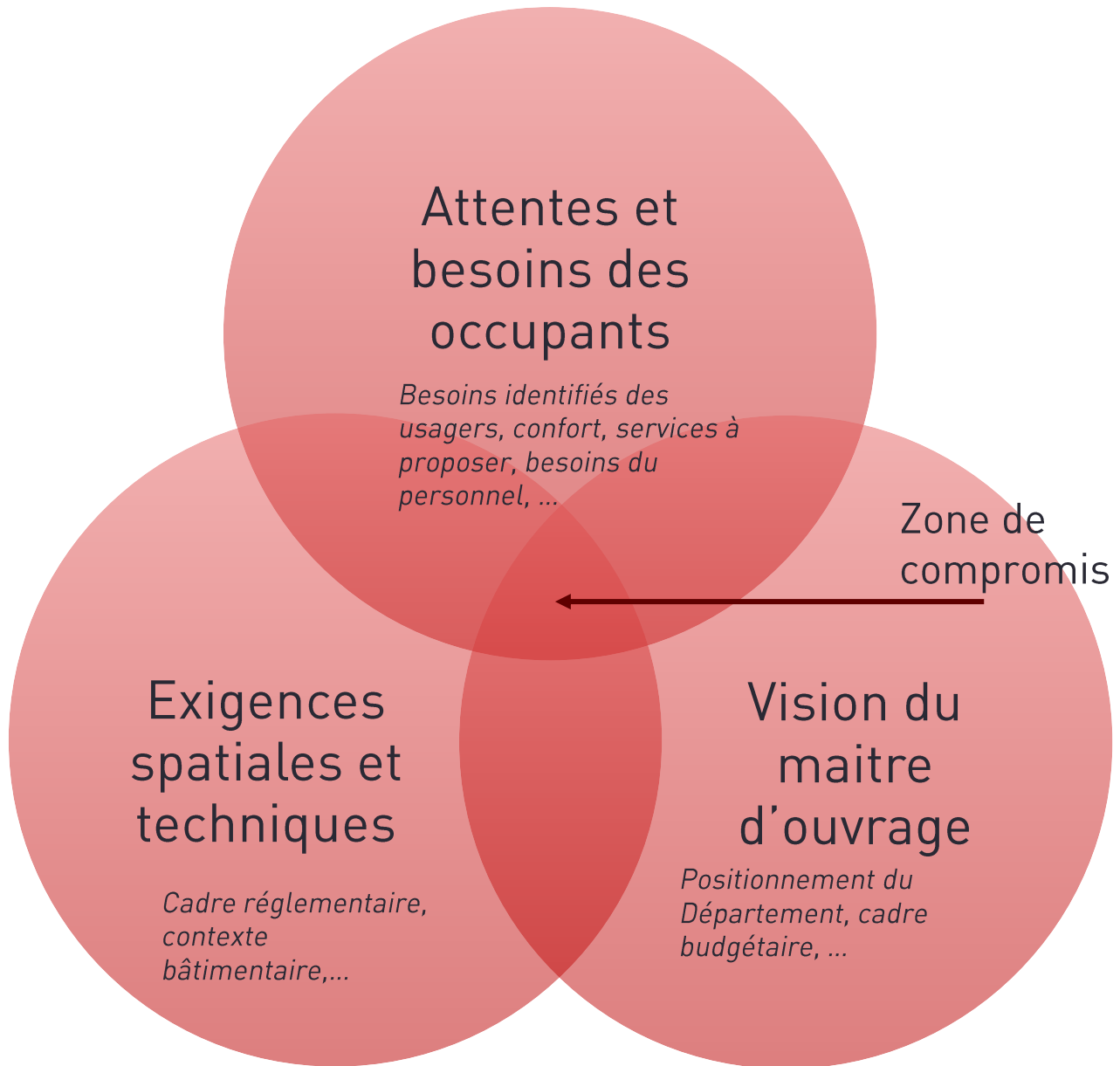
- Services techniques et bâtimentaires du CD32, services financiers, DRAC

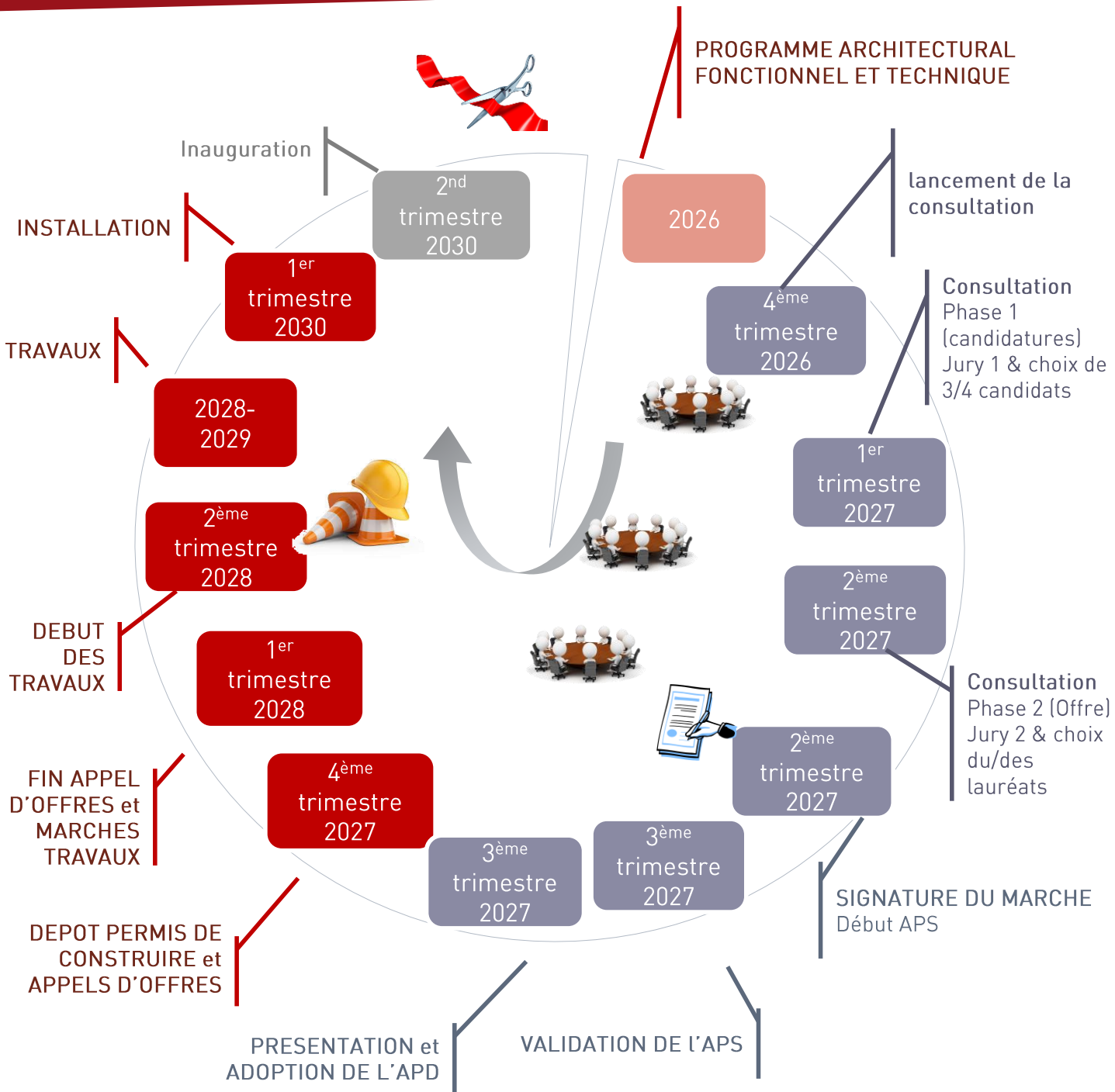
Calendrier de mise en œuvre :

- Lancement des diagnostics techniques fin 2025 ou début 2026
- Mise en place de l'étude de programmation au 1^{er} semestre 2026
- Processus de recrutement à partir du 2nd semestre 2026
- Cf. : phasage détaillé en suivant

Suivi et évaluation :

- Dans un 1^{er} temps : Réalisation du projet
- Dans un 2nd temps : vie du projet (fréquentation par les bibliothécaires, déploiement de nouvelles actions, etc.)





Principes :

- De nouvelles priorités budgétaires à faire émerger au regard du nouveau schéma et au regard des budgets antérieurs, avec une mission implicite : accompagner à l'autonomie des territoires pour ne plus faire « à la place de »
- Un contexte financier des collectivités locales qui amène néanmoins à la prudence
- Des évolutions progressives qui seront certainement nécessaires afin de s'adapter aux évolutions des ressources fiscales

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Structurer une trajectoire budgétaire à l'échelle de l'ensemble du schéma pour avoir une visibilité sur plusieurs années
- Réajuster annuellement ces prévisions selon les réalisations et les manques constatés
- Intégrer dans ces perspectives budgétaires les possibilités d'accompagnement financier d'autres collectivités (Etat centralisé, DRAC, Région, ...)
- Intégrer à ces réflexions les possibles mutualisations avec d'autres bibliothèques départementales et d'autres services du CD32 (Gers numérique, ...)

Moyens à déployer :

- Structuration d'une trajectoire budgétaire avec une réflexion de mutualisation

éléments budgétaires :

- Cf. : première piste de trame budgétaire page suivante

Partenaires :

- Services financiers de la collectivité, élus, MD d'Occitanie, Etat et DRAC

Calendrier de mise en œuvre :

- Construction d'un budget pour 2026, si possible intégrant la trajectoire financière de l'ensemble du schéma
- Travail d'échanges avec les partenaires internes et externes sur l'année 2026 pour intégrer, si possible, des co-financements (le cas échéant en apport matériel)

Suivi et évaluation :

- Réalisation du budget
- Capacité à mobiliser des financements complémentaires

Moyen 3 : Piste de trajectoire budgétaire

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	budget/ha b. 24	Budget / hab. 30	Budget / hab. 35
Doc	117K€	89K€	94K€	98K€	101K€	103K€	104	109K€	0,58	0,51	0,53
Numérique	5K€	3K€	3K€	3K€	6K€	10K€	15K€	40K€	0,02	0,07	0,19
Action culturelle	51K€	23K€	25K€	28K€	29K€	30K€	32K€	41K€	0,25	0,16	0,20
Formation	17K€	16K€	16K€	18K€	19K€	20K€	21K€	27K€	0,08	0,10	0,13
Desserte	20K€	19K€	17K€	16K€	16K€	15K€	13K€	11K€	0,10	0,07	0,05
Interne	46K€	46K€	41K€	39K€	37K€	36K€	36K€	35K€	0,23	0,17	0,17
Accompagnement territoires				10K€	35K€	45K€	50K€	80K€		0,24	0,39
Personnel	914K€	920K€	920K€	920K€	922K€	924K€	925K€	935K€	4,5	4,51	4,52
Total hors personnel	256K€	197K€	197K€	212K€	242K€	259K€	270K€	344K€	1,26	1,32	1,66
Total avec personnel	1170K€	1117K€	1117K€	1132K€	1164K€	1183K€	1196K€	1278K€	5,76	5,83	6,18

- **Des choix spécifiques sur la période 2026-2027 pour répondre au contexte financier délicat :**
 - Avec des budgets stabilisés sur le numérique et la formation (en lien avec la mise à plat de ces orientations sur les 1ères années du schéma)
 - Avec un budget de personnel stabilisé
 - Avec des efforts à la baisse sur la desserte et le fonctionnement interne
- **Des orientations pour les années suivantes :**
 - Avec une lente mais constante progression des acquisitions documentaires
 - Avec une lente progression du budget RH
 - Avec l'intégration croissante d'une ligne d'accompagnement RH aux territoire (coordinateurs réseaux)
 - Avec une augmentation conséquente (en proportion) des budgets du numérique, de la formation et de l'action culturelle
 - Avec une baisse progressive du fonctionnement interne et de la desserte

Principes :

- Une des grandes évolutions du schéma réside dans le positionnement de la MD32 vis-à-vis du territoire. Cette évolution doit se traduire autour de 2 priorités structurelles, nécessitant des investissements :
 - Des nouveaux véhicules de desserte du territoire pour se substituer petit à petit aux bibliobus
 - Une évolution forte à donner à l'équipement, tant pour des questions techniques que pour des enjeux fonctionnels : faire de la MD32 l'incarnation de la communauté des bibliothécaires (cf. : fiche action dédiée)

Actions à mener ou outils à mettre en place :

- Lancement d'une étude de programmation pour l'équipement, permettant outre de préciser les besoins, de donner les contours de la faisabilité financière du projet, de l'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires et d'en faire un projet soutenu par l'Etat via la DGD
- Acquisitions progressives de véhicules utilitaires légers (type Kangoo)

Moyens à déployer :

- Étude de programmation
- Prospection sur les acquisitions de véhicule (ou location longue durée)

Éléments budgétaires :

- Bâtiment :
 - Accompagnement extérieur étude de programmation (+ recrutement MOE et suivi des études)
 - Réalisation des diagnostics
 - Recrutement MOE, travaux, aménagement intérieur, ...
 - Financement DGD sur les études, les travaux, le recrutement MOE, ...
- Véhicule :
 - Prévoir 3 à 4 véhicules sur la durée du schéma

Partenaires :

Services bâtiment du CD32, services financiers ; DRAC / MCC > DGD

Calendrier de mise en œuvre :

- Bâtiment : cf. fiche action dédiée
- Véhicule : à partir de 2027

Suivi et évaluation :

Réalisation du projet de bâtiment, nouveaux usages du bâtiment, fréquentation
Renouvellement des collections et outils d'animation du territoire
Retours qualitatifs sur le travail des BRT

Mettre en place une politique de formation adaptée aux nouveaux besoins et aux attentes identifiés du territoire

Développer les compétences des bibliothécaires du réseau

Acculturer les bibliothécaires du réseau aux grands enjeux actuels

Mettre en place avec la Direction de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine un réseau de médiateurs culturels

- axe du Schéma départemental Culture

Mettre en place une politique documentaire facilitant l'inclusion et l'accessibilité

Mettre en place un accès facilité aux documents

Proposer une action culturelle de proximité et de qualité

Développer une médiation documentaire adaptée au public

Développer la communication en direction du réseau et des usagers

- médiation documentaire, newsletter

Mettre en place des temps d'échange et de rencontres entre les bibliothécaires du réseau

7. La mise en œuvre dans le temps du schéma



7.1 Les priorités et le calendrier



Présenter les outils à disposition

- règlement d'intervention, BRT, portail, offre documentaire et d'action culturelle, évolution à venir de l'équipement MD32, nouvelle politique documentaire, ...

En visant à une démarche de conventionnement

- Avec des engagements réciproques

En écoutant leurs besoins et leurs attentes

- Spécificités de chaque territoire
- Besoins qui n'ont pas suffisamment été pris en compte dans les outils mis en place

En semant des graines concrètes

- Déployer dès que possible de nouvelles actions culturelles
- Renforcer les partenariats

Nécessitant en amont :

- De disposer des outils à proposer (avec la perspective qu'ils servent de levier à l'engagement des territoires)
- D'avoir une vision suffisamment claire des enjeux de chaque territoire concerné
- D'avoir affiné l'organisation interne de la MD32 pour être réactif

Déploiement

Plan de formation interne

Outils d'évaluation
Formation et nouveau plan de formation des bibliothécaires

Approfondissements

Bibliothécaires référents de territoire

Formations-actions croisées

Accompagnement des territoires

Portail, outils complémentaires et outils de communication

Politique documentaire avec diversification des supports

Initialisation

Expérimentation coordination action culturelle nationale

Outils de communication pour action culturelle

Mise à plat action culturelle avec les publics

Lignes spécifiques d'acquisition publics particuliers

Réflexion sur les ressources numériques

Réflexion pour une politique d'éducation au numérique

Déploiement

Ressources pour les publics spécifiques en lien avec l'action culturelle
 Expérimentation ressources numériques pour un public spécifique
 Politique d'éducation au numérique

Approfondissements

Coordination d'actions culturelles nationales
 Outils de communication pour action culturelle
 Lignes spécifiques d'acquisition publics spécifiques
 Politique documentaire avec diversification des supports
 Expérimentation ressources numériques pour un deuxième public spécifique

Initialisation

Acquisitions expérimentales au service de l'émergence artistique locale
 Démarche d'EMI

Étape 1 (2026-2027) : expérimentation

- Arrêt du bibliobus vers quelques structures partenaires (écoles, etc, ...) : CC Artagnan en Fezensac par exemple
- Arrêt du bibliobus sur les points lecture avec moins de 100 documents mis à disposition et moins de 10 lecteurs

Étape 2 (2028-2029) : extension de l'arrêt du bibliobus vers les structures partenaires

- Écoles où une autre offre existe / est possible (EAC, bibliothèque structurante, ...)
- Autres structures (RAM, EHPAD, ...) pour une autre desserte (véhicule navette, avec action / projet coconstruit)

Étape 3 (2030-2032) : arrêt du bibliobus vers les autres points lecture

- Avec structuration de réseaux intercommunaux pour jouer le rôle de desserte de proximité et/ou de porteurs de projets

7.2 L'évaluation



1- Instauration d'un rythme régulier d'évaluation avec 3 temps : avant, pendant et à l'issue du schéma

2- inclure dans le conventionnement avec les territoires une obligation de contribuer à l'évaluation via rapports Néoscrib a minima et rapport d'activité qualitatif si possible

3- Nécessité de penser les actions dans la totalité de leurs effets sur le territoire : les répercussions d'une action peuvent être nombreuses et concerner différents secteurs

4- Développer une action d'évaluation qui implique et mobilise les acteurs du territoire (notamment bibliothécaires mais pas seulement) avec des temps spécifiques dédiés de partages

5- S'appuyer sur la mise en place de temps réguliers de concertation des bibliothécaires et des élus pour disposer d'un espace d'échange et de partage essentiel à l'évaluation

6- S'appuyer sur des dispositifs associant d'autres acteurs (sociaux, éducatifs, touristiques, ...) de sorte que l'action publique vise en effet le bien commun

1- La pertinence de l'action menée par le MD32 (portée par le CD ou par les bibliothèques soutenues), en s'assurant que les objectifs de la politique menée correspondent aux attentes et besoins portés par les bibliothécaires et indirectement, les habitants

2- La cohérence de chaque action (portée par le CD ou par les bibliothèques soutenues), avec les objectifs assignés à la politique de lecture publique du CD32 et avec les autres politiques menées sur le territoire (celles des communes et EPCI notamment).

3- L'efficacité des actions menées par la MD32 ou par les bibliothèques soutenues, en cherchant à vérifier les effets sur les habitants, sur les partenaires de l'action culturelle, sur le territoire

4- L'efficience des actions menées par la MD32 ou par les bibliothèques soutenues, afin de rationaliser l'utilisation des fonds publics

La pertinence de l'action menée par la MD32, en s'assurant que les objectifs de la politique menée correspondent aux attentes et besoins portés par les bibliothécaires et par la population

Organisation de séminaires politiques internes au CD32 afin de faire un diagnostic partagé du schéma et de ses évolutions avec l'ensemble des élus et tenir compte des politiques menées par les différents élus et leurs directions

Organisation de temps d'échanges réguliers entre les différentes directions du CD32 ayant une implication plus ou moins forte autour de la lecture publique

Mise en débat du schéma et de ses déclinaisons lors des assemblées, et diffusion de cette pratique vers les conseils communautaires et municipaux via les BRT

Discussion avec les bibliothécaires de manière formelle et informelle, ainsi qu'avec les structures départementales concernées

Organisation de réunions régulières entre la direction de la MD32, la Direction culture, tourisme et patrimoine du Département, les services de la Région et de la DRAC pour échanger sur les protocoles d'actions mises en œuvre

S'assurer de l'efficacité des actions menées par la MD32 en cherchant à vérifier les effets sur les publics, sur les partenaires, sur le territoire

La mobilisation des ressources documentaires de la MD 32 (taux de rotation, ...)

Des publics touchés lors d'actions culturelles menées sur les territoires, lors d'actions culturelles encadrées par la MD32 / coordonnées par la MD32

L'utilisation des ressources numériques

La fréquentation et l'utilisation des différentes portes d'entrée numérique (fréquentation des pages du portail, utilisation des ressources, fréquentation des réseaux sociaux interactions, ...)

De l'origine et la diversité des publics des équipements territoriaux

De la mobilisation d'une diversité de partenaires accompagnant des publics autour des actions culturelles menées

De l'insertion des équipements territoriaux dans des réseaux de structures locales éducatives, socioculturelles, médico-sociales, ... (nombre de partenariats, récurrence et conventionnement sur les partenariats, ...)

De la visibilité des actions menées par la MD32

Du renouvellement des actions et partenaires mobilisés

Du caractère novateur et expérimental des projets culturels menés (en tenant compte de l'usage du numérique, en laissant la place à des démarches participatives, à des processus croisant les disciplines artistiques, en valorisant la diversité culturelle, ...)

Taux de rotation des ressources acquises (documentaires, numériques, d'outils d'animation, ...) mis en regard de leurs coûts d'acquisition

Taux de rotation des documents, mis en regard avec le coût de leur circulation sur le territoire, via navette ou bibliobus quand il est encore présent

Nombre de « publics finaux » touchés via la médiation, les actions à destination de publics collectifs ou issus de partenariats

Évolution du nombre d'inscrits dans les équipements à mettre en regard avec les ressources mobilisées

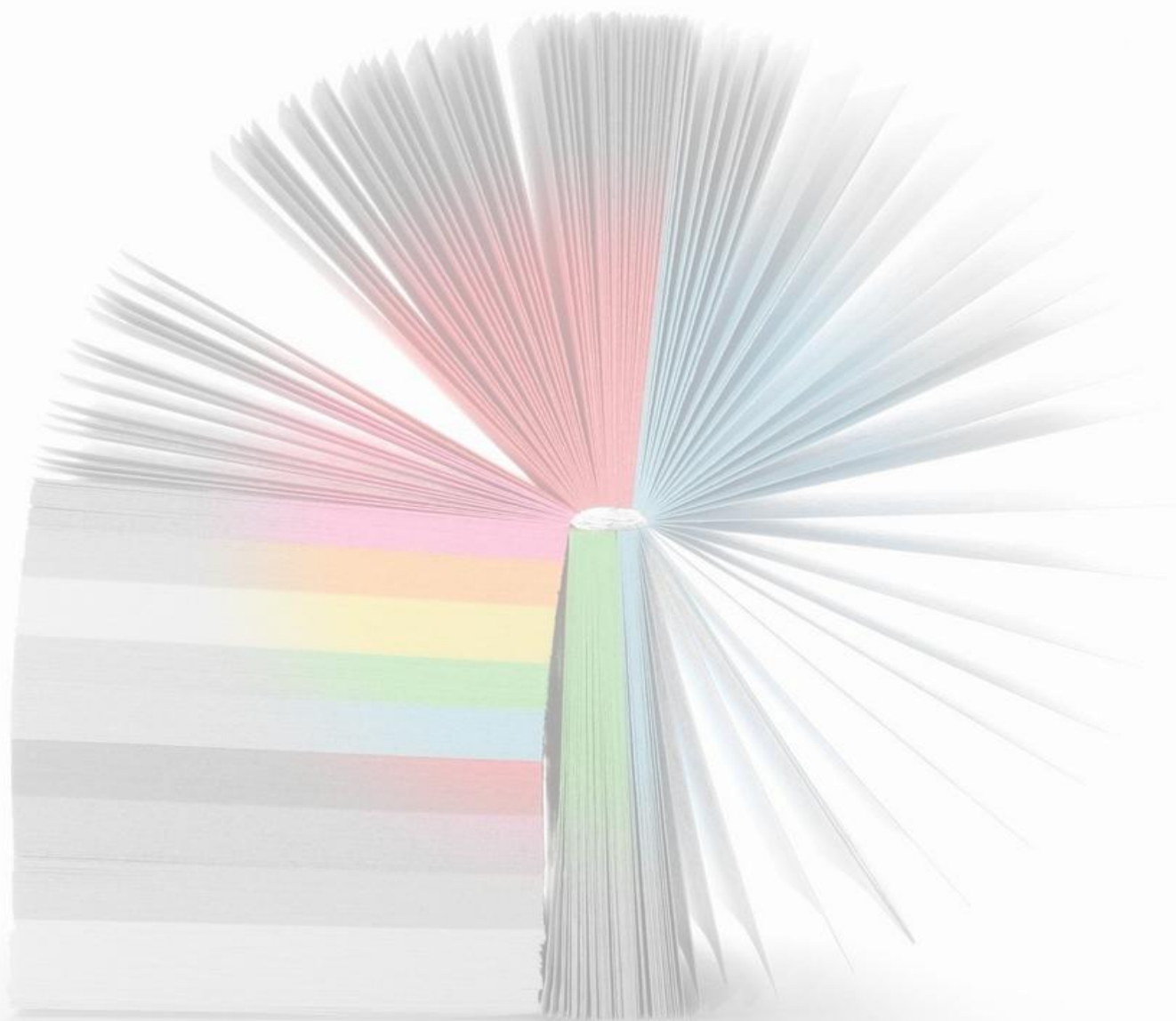
Montée en qualité des équipements du territoire lorsqu'ils sont accompagnés financièrement par le département

Monté en qualité des projets culturels locaux, lorsqu'ils bénéficient de financement et/ou d'outils de la MD32



Analyse avant tout quantitative à effectuer avec prudence : tous les équipements ne sont pas comparables et ne répondent pas aux mêmes fonctions

8. Les annexes



8.1 La trame de convention avec les collectivités

Marquant les engagements du Département

Accompagnements au quotidien (formation, action culturelle, offre documentaire avec réservations / dessertes, ressources numériques, ingénierie, ...)

Sur de potentiels accompagnements structurants (construction, aménagement, informatisation, évolution RH, ...)

Marquant les engagements de la collectivité

Moyens à mettre à disposition (locaux, moyens humains, acquisitions documentaires,...)

Accompagnement à l'évolution des services (formation des bibliothécaires, modernisation des espaces, transmission des données d'activités,...)

Accès des usagers (**gratuité**, horaires d'ouverture, ...)

Intégration aux dynamiques globales portées par la collectivité (lien avec d'autres projets, d'autres services, ...)

Avec évaluation régulière de chaque convention

Vérification des engagements pris (et si besoin sortie progressive du conventionnement / des services proposés)

Re-signature tous les 3 ans (début et mi-mandat municipal)

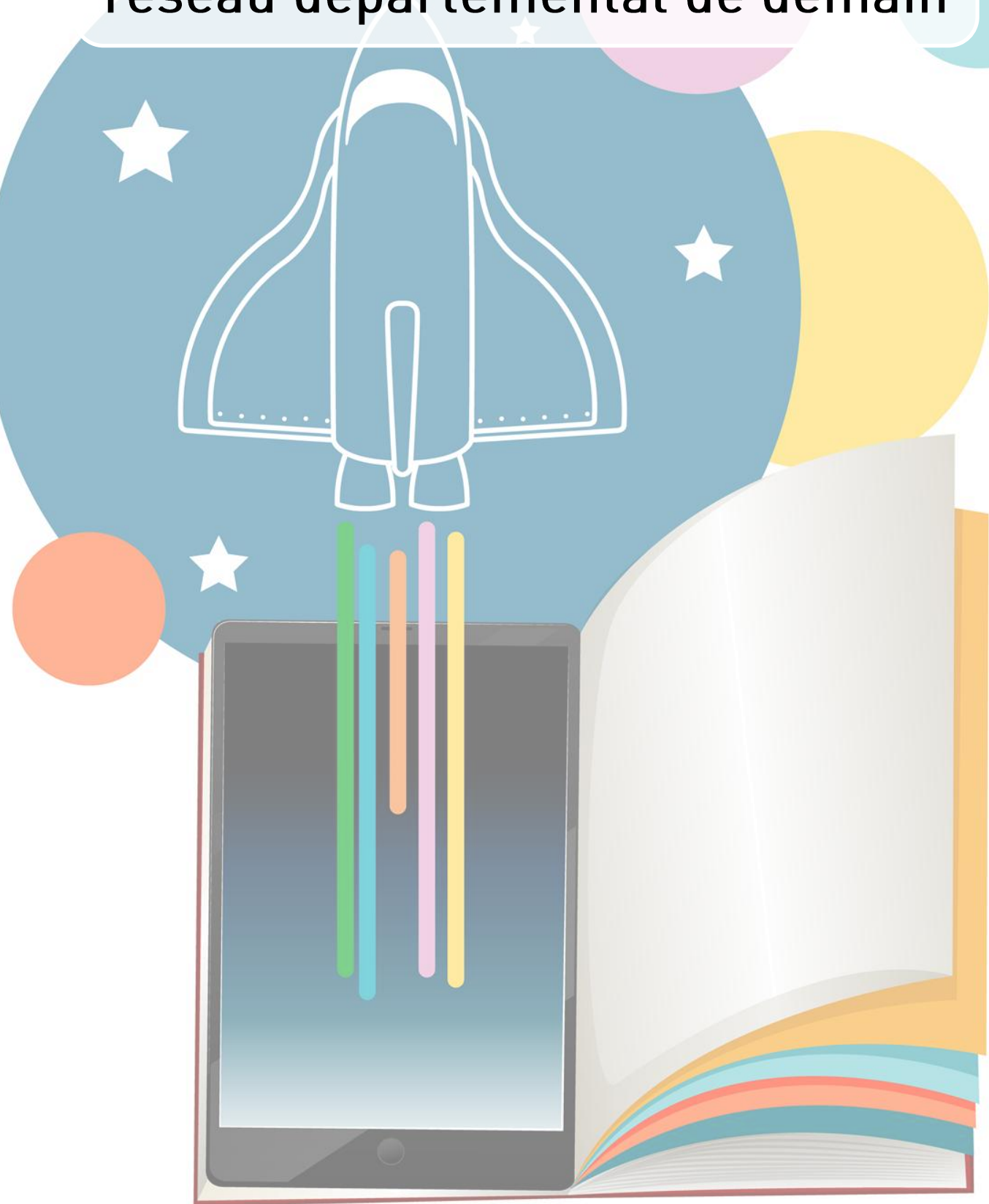
Avec évolution régulière du dispositif de conventionnement

Selon les retours des territoires et des agents de la MD32, formalisation des conventions à adapter

8.2 Le règlement d'intervention

En cours de conception, il fera l'objet d'une délibération spécifique

8.3 Les orientations pour le réseau départemental de demain



Démarche de « duos » ou de « trios »

- Fonctionnement en binôme ou trinôme dès que possible, sur un territoire gersois structuré autour de nombreux micro-territoires
- Faire émerger des pôles rayonnants autour de ces équipements

Créer une émulation locale

- Mobilisation des villes autour de projets
- Contrecarrer les rivalités préexistantes en pensant des projets pour les communes concernées

Penser des interactions et des mutualisations

- Des services mieux répartis entre établissements et une réflexion anticipée sur les moyens à mutualiser

Des logiques de réseaux intercommunaux parfois complexes à mettre en œuvre

- Notamment au regard du décalage entre EPCI et bassins de vie ainsi (partiellement) contourné



Volonté politique

- Besoin de s'appuyer sur un portage politique local solide
- Nécessitant parfois un accompagnement du CD32 ou de structures extérieures pour faire mûrir des projets

Vérifications de la faisabilité technique

- Travail ici sur des hypothèses restant à vérifier dans chaque cas de figure : extension du bâtiment existant possible ?
- Foncier complémentaire disponible ? Éventuelles mutualisations avec d'autres services à envisager ?

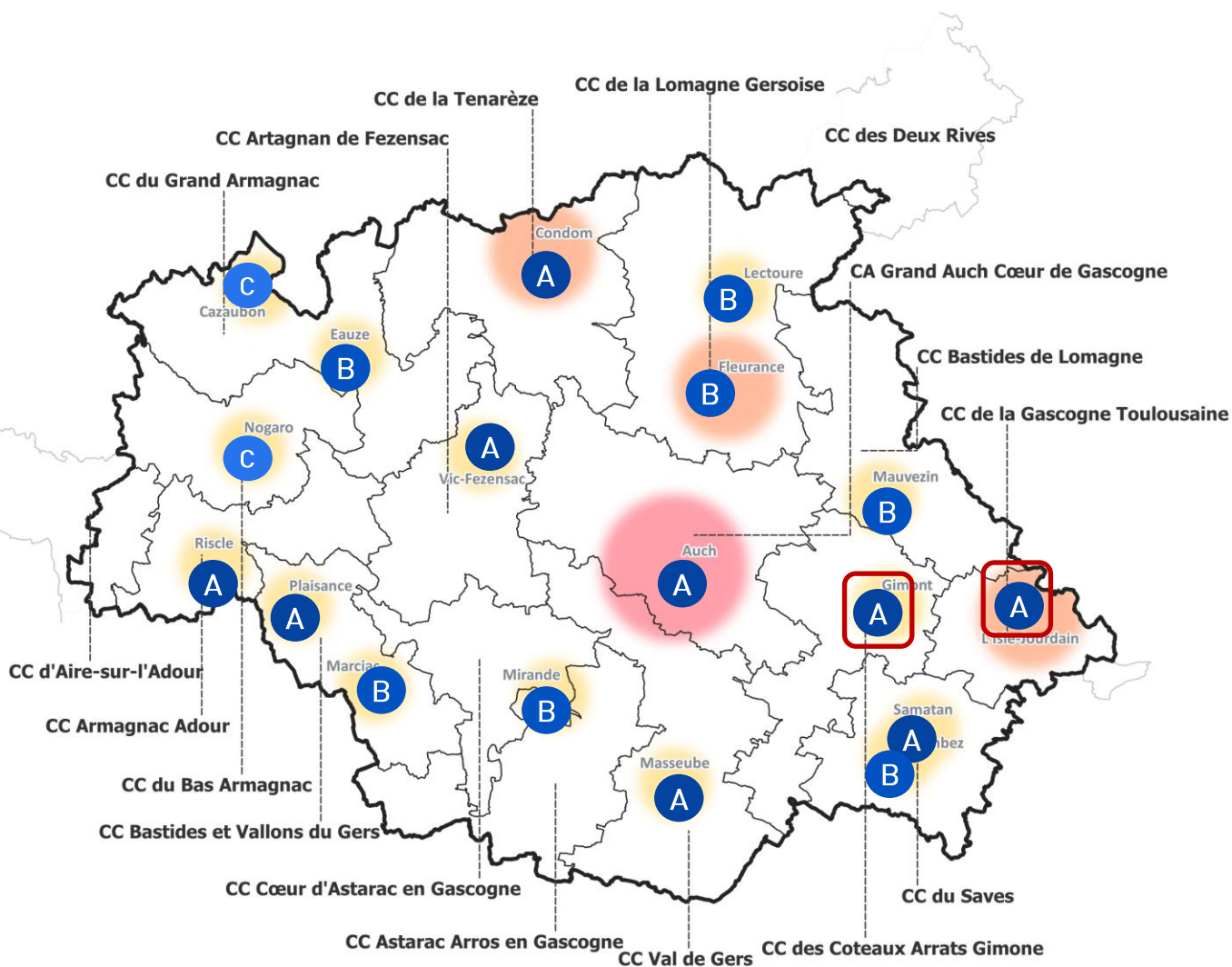
Possibles effets d'entraînement accélérant certains projets

- Notamment à l'échelle infra-départementale, l'émergence d'un projet peut en faire advenir d'autres (émulation / compétition)

Logique du Département qui doit accompagner et pas faire à la place de

- Malgré le besoin du CD32 de structurer des orientations de développement, la place du CD32 est celle d'épauler les territoires

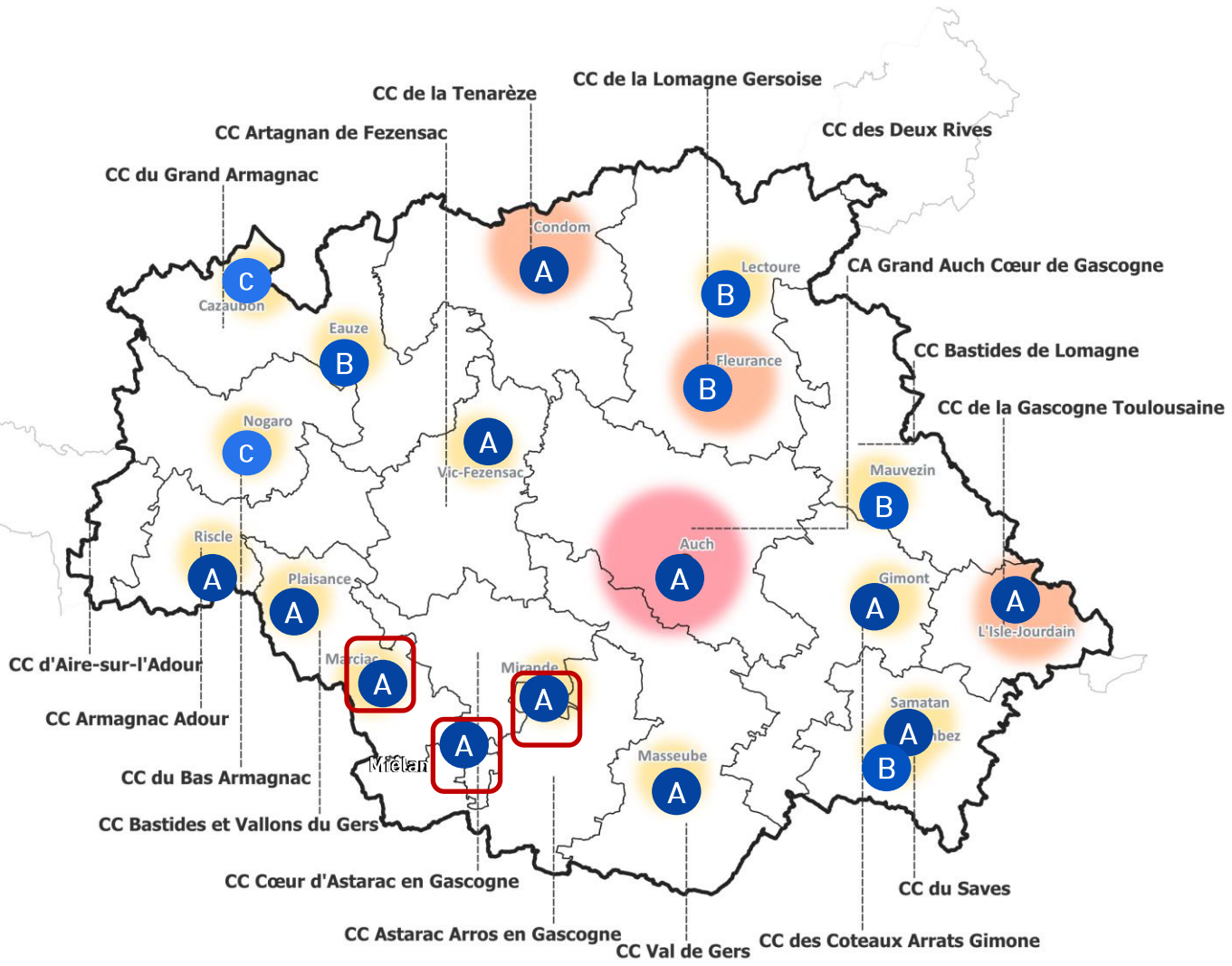
Un maillage territorial et équilibré de la lecture publique notamment sur les pôles structurants avec des priorités de 1^{er} ordre



Estimation des besoins sur la zone Sud-Est, au fort développement démographique :

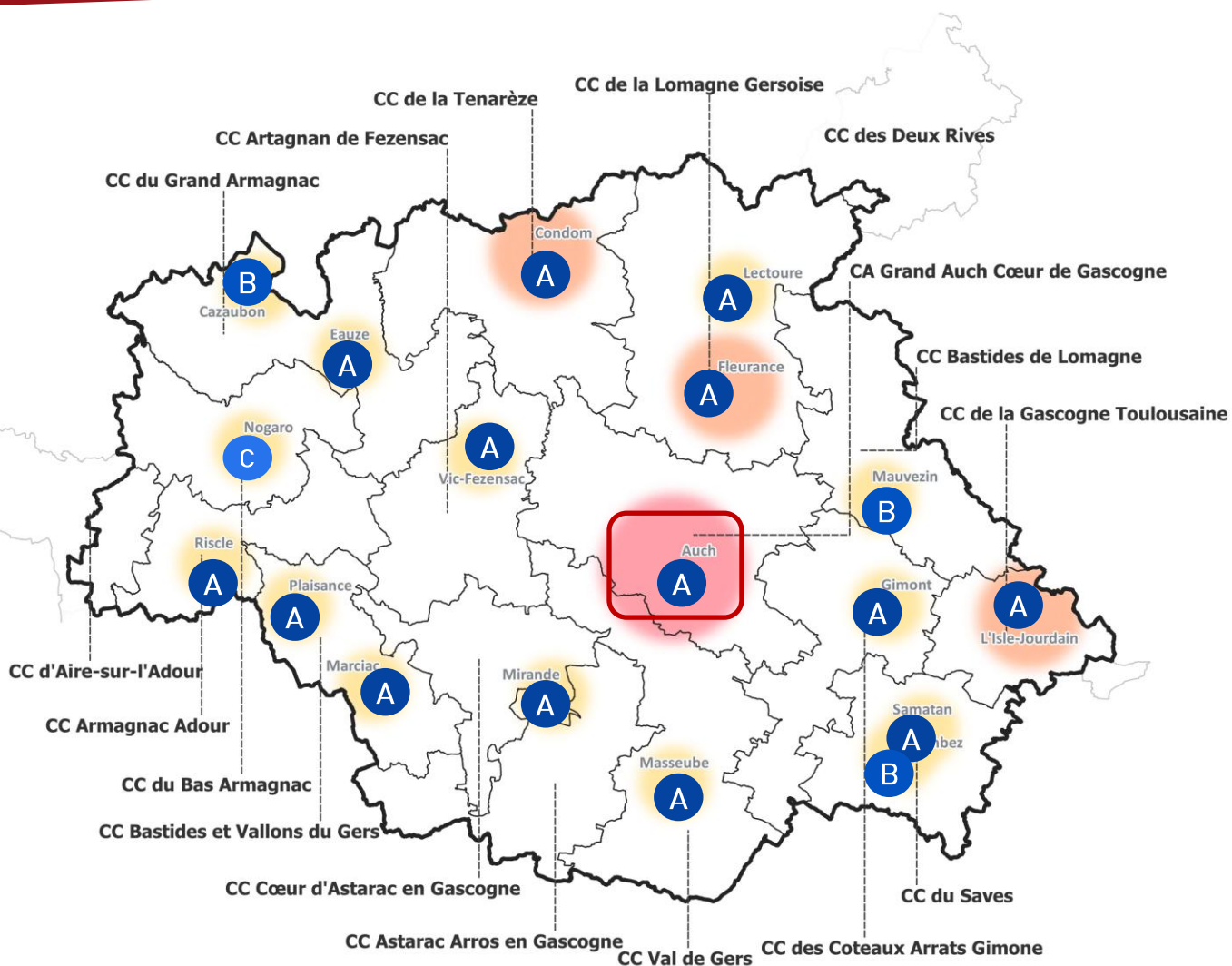
- **L'Isle-Jourdain** : ± 1600 m², avec renforcement des effectifs (± 4 ETP)
- **Gimont** : ± 900 m², avec du personnel qualifié (± 3ETP), avec une 1^{ère} réflexion actuellement initiée par la commune

Un maillage territorial et équilibré de la lecture publique notamment sur les pôles structurants avec des priorités de 2^{ème} ordre



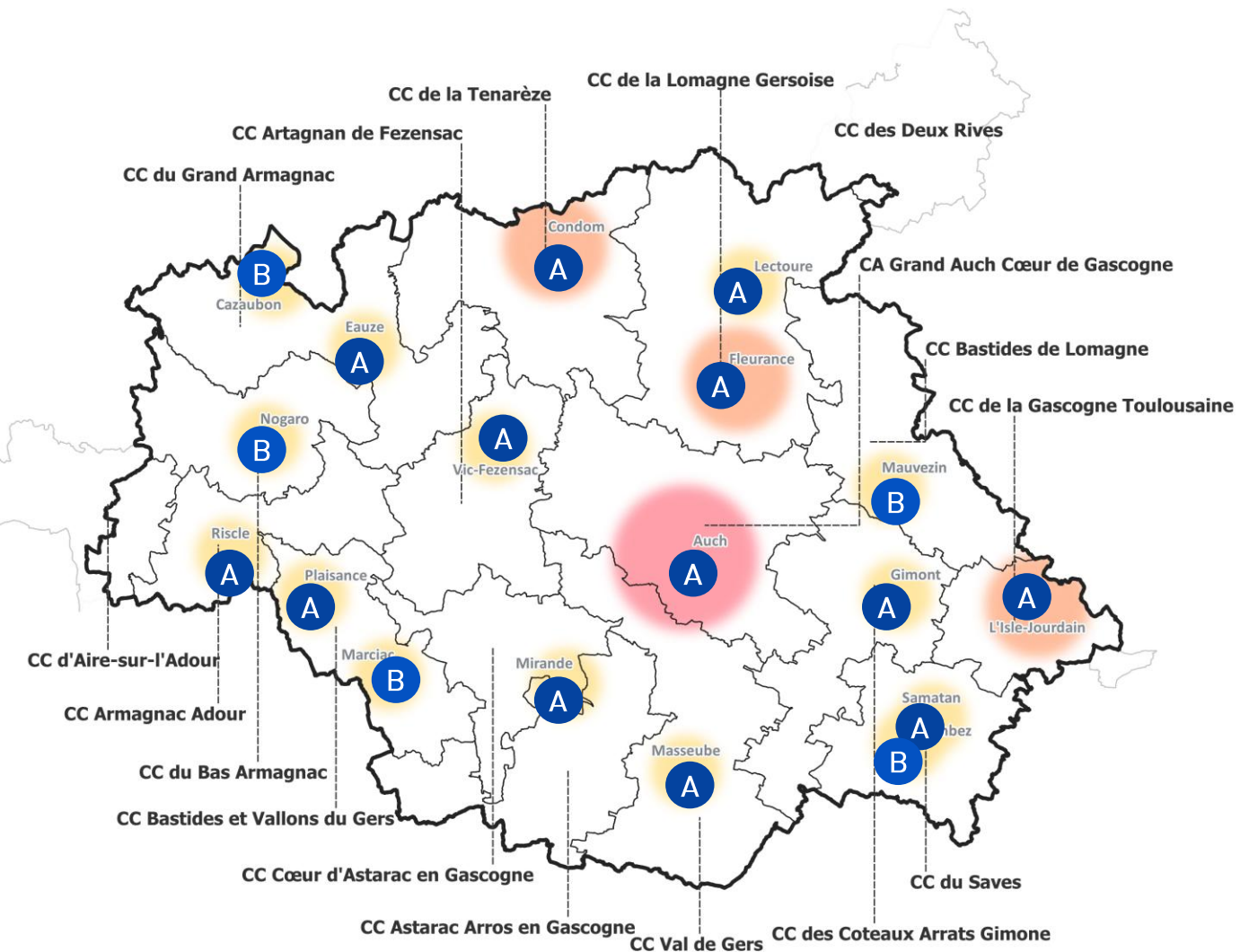
Estimation des besoins sur un secteur assez isolé, en perte de vitesse démographique et assez fragmenté dans les mobilités :

- **Mirande** : ± 750 m², avec renforcement d'1 ETP
- **Marciac** : ± 250 m², avec renforcement d'1 ETP
- Création d'un équipement sur **Miélan** en lieu et place du prêt direct : ± 120 m², avec 1 ETP



Estimation des besoins :

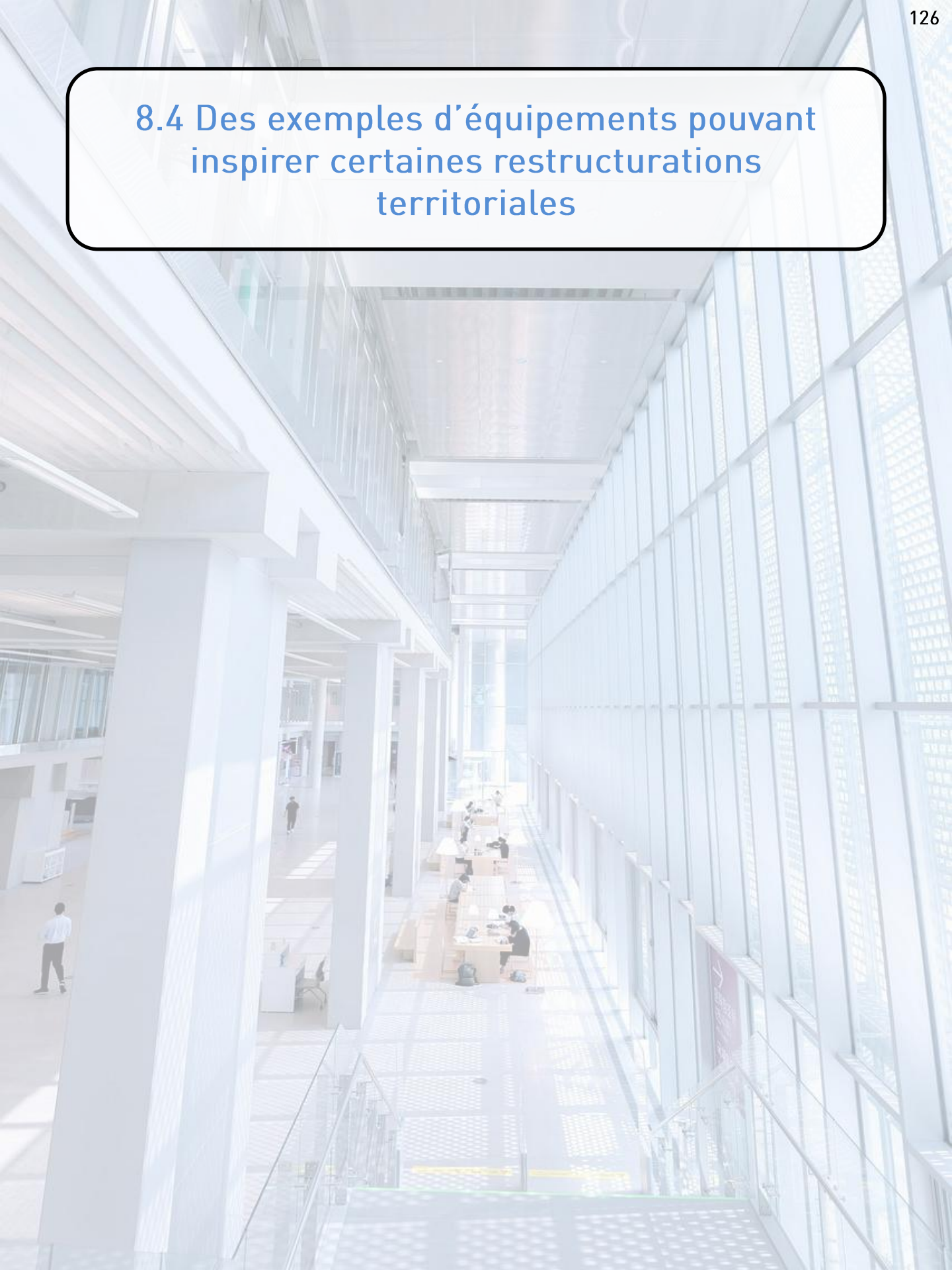
- Démarche de mise en réseau des équipements de la CA du Grand Auch, notamment d'intégration de l'équipement récent de Pavie, avec renforcement du personnel (1,5 ETP pour Pavie et 1 ETP pour le fonctionnement de réseau)
- Modernisation du bâtiment auscitain à envisager



Une démarche qui devra se réaliser :

- Progressivement
- Avec accompagnement
- Avec ajustements

8.4 Des exemples d'équipements pouvant inspirer certaines restructurations territoriales



**Commune de Velaines,
1 000 habitants, Meuse**

- Un équipement préexistant, sous forme de préfabriqué au fond de la cour de l'école
- Repensé avec un double accès : école dans la cour et tout public sur la rue (avec une identification forte sur un axe passager et une architecture d'ancienne station service)
- Un équipement de 230 m² (surface utile)



Saint Aubin du Pavail (35)

822 habitants, 30 mn de Rennes

Coup de cœur du jury" du Grand Prix Livres Hebdo 2013

En Bref :

Locaux : 160 m² + espace couvert

Personnel : 1 ETP et près de 30 bénévoles (âgés de 20 à 60 ans, 95 % sont des actifs)

- *Un accueil chaleureux et bienveillant.*
- *Créer un lieu vivant, attractif, propice aux rencontres, aux échanges et à la participation.*
- *De nombreuses propositions d'activités créatives :*
 - *Repair café*
 - *Débats*
 - *Zone de gratuité*
 - *Initiation au cirque, à la photo, à la couture*
 - *Spectacles*



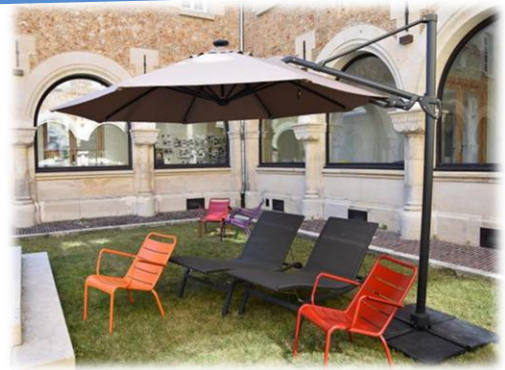
Médiathèque, café, épicerie La vie sauvage à Eppe-Sauvage - 250 hab. (59)

Ouverture en 2018

- *Médiathèque, espace numérique et ludothèque*
- *Nombreuses animations culturelles tout au long de l'année : concerts, spectacles, conférences gesticulées, après-midis jeux de société, projections en plein air, ...*



La ludo-médiathèque d'Etrepagny (bassin de vie de 5 000 habitants)



Locaux : 400 m² pour le public et les collections

Fonds : 15 000 documents et supports

Organisation : ouverture 33 h hebdo / gratuit

Personnel : 6 ETP sur la partie Ludo-médiathèque

- ***Un équipement rassemblant*** une Maison de Santé, une Maison de Service au public, un lieu d'Accueil Enfants-Parents, des bureaux de la Communauté de communes, un espace Ados et la Ludo-Médiathèque
- ***Horaires d'ouverture extrêmement élargis*** (avec ouverture en continu les mercredis et samedis)
- ***Le jeu occupe une place majeure dans le projet d'établissement***



La ludo-médiathèque de Bardos



Ludo-médiathèque au sein d'une MSAP

- Un projet de Maison de Services au Public regroupant : une crèche multi-accueil, des services sociaux (service d'aide à domicile, aide alimentaire, ...) et des locaux administratifs de services à la population (assistante sociale, Pôle Emploi, ...)
- Une ludo-médiathèque (250m²) avec la spécificité de :
 - Proposer divers espaces de vie, de jeux, de rencontres et d'animations
 - Pallier le manque en matière de TIC et de services en ligne
 - Valoriser la langue basque dans une approche intergénérationnelle
 - Être un lieu de référence en matière de jardinage

Médiathèque d'Aire sur Adour – 6
200 hab. (40)
Ouverture en 2014 –
Grand Prix Livre Hebdo 2014

Locaux : 1 135 m² de surface de plancher

Fonds : 27 000 documents tous supports

Organisation : ouverture 32 h hebdo / gratuit

Personnel : 6,5 ETP sur la partie médiathèque

Coût et financement : 2,38 M€ HT sur la construction

A noter, deux autres équipements réalisés dans le cadre du projet sur deux autres communes de la CC (à Barcelone du Gers et Eugénie Les Bains)

- Une intégration particulièrement forte à l'environnement urbain avec des matériaux communs avec d'autres projets
- Une spécificité pour autant bien affirmée sur la lecture publique avec des espaces dédiés aux différents usagers, en particulier les « cabanes » de lecture, havre de paix et de poésie pour les enfants



32 % de la population de la Communauté de Communes inscrite –
13 000 habitants – (à l'échelle de l'ensemble du réseau, sur 3 établissements)

Ludo-médiathèque de Bordères – 351 hab. (40) Ouverture en 2014 – Prix Livre Hebdo 2020 petite bibliothèque

Locaux : 250 m² soit 0,71 m²/hab.

Fonds : 5 500 livres, 13 revues, 900 CD et DVD, 400 jeux

Organisation : ouverture 24 h hebdo / gratuit

Personnel : 2 ETP

Usagers : 357 inscrits actifs soit plus de 100 % de la population

- Mobiliers bas et espacés, présentation des documents de face
- Horaires d'ouverture élargis (dont dimanche après-midi)
- Prêts de jeux, de jouets, d'outils
- Espaces de confort pour tous (y compris cabane pour enfants)
- Là encore, forte lisibilité du bâtiment



Médiathèque de Monein (64) Ouverture en 2019

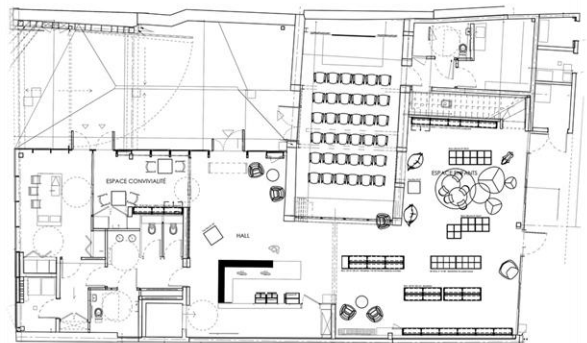
Locaux : 410 m²

Fonds : 8 000 documents tous supports

Organisation : ouverture 25 h hebdo

Personnel : 3 ETP sur la partie médiathèque (19 agents sur l'ensemble du pôle et ses différents services)

- *Un espace de 500 m² dont le projet culturel est centré sur la gastronomie :*
 - *Une cuisine présente dès l'entrée du bâtiment (des ateliers pour les scolaires et adultes)*
 - *Une démarche ancrée dans le patrimoine culinaire (vins de Jurançon, fromage Ossau-Iraty, ...)*
- *Un partenariat avec l'Institut occitan pour des conférences sur ce thème et sur le patrimoine immatériel béarnais.*
- *Un lieu de partage convivial : chauffeuses, espaces ludiques pour les enfants, jardin de lecture, ateliers participatifs, accueil de classes, ...*
- *Un lieu de sociabilité avec un espace citoyens*



Une inspiration possible : Sainte Livrade sur Lot

Locaux : 650 m² (réhabilitation d'une ancienne halle)

Fonds : 16 500 documents tous supports

Organisation : ouverture 25 h hebdo

Personnel : 4 ETP

Un espace de 650 m² dont le projet culturel vise à une grande diversité d'usages : Un espace atelier cuisine, pouvant servir à des animations mais pouvant être aussi un lieu de convivialité

Un espace dédié au jeu

Un espace d'animation avec deux configurations possibles (adaptation de la jauge et des usages)

Des espaces diversifiés de collections

Un lieu de partage convivial : chauffeuses, espaces ludiques pour les enfants, jardin de lecture, ateliers participatifs, accueil de classes, ...





8.5 La nouvelle typologie des bibliothèques communales et intercommunales mise en place par l'association des bibliothécaires départementaux

Les critères de la nouvelle typologie

Dimensions	Critères	Notation
	Dépenses documentaires tous documents pour 1000 habitants	1 : moins de 500 € (y compris aucune dépense) ; 2 : de 500 à 1499 € ; 3 : de 1500 à 1999 € ; 4 : de 2000 à 2999 € ; 5 : 3000 € et plus
Offre de services	Nombre de types d'actions au sein de l'établissement	1 : Aucune action ; 2 : un type unique ; 3 : deux ou trois types d'actions ; 4 : quatre ou cinq types d'actions ; 5 : six types d'actions ou plus
	Internet et numérique	1 : Aucun critère ; 2 : présence d'au moins un service numérique (wifi, site internet, catalogue en ligne, ressources numériques*) et absence de tablettes et postes connectés ; 3 : Présence de postes informatiques connectés ou de tablettes ; 4 : Présence de postes informatiques connectés et/ou tablettes + 1 ou 2 autres services numériques ; 5 : Présence de postes informatiques connectés et/ou tablettes + 3 ou 4 autres services numériques *Ressources numériques = livre numérique, autoformation, vidéo à la demande...soit par abonnement, acquisition ou via un accès offert par votre BD.
Bâtiment et facilité d'accueil des publics	Diversité de l'offre de collections	1 : Aucun autre support proposé que le livre ; 2 : Un unique autre support proposé ; 3 : Deux autres supports proposés ; 4 : Trois autres supports proposés ; 5 : Quatre ou cinq autres supports proposés
	Nbre d'heures d'ouverture hebdomadaire	1 : Moins de 4 heures ; 2 : de 4 à moins de 6 heures 30 ; 3 : de 6 heures 30 à moins de 12 heures ; 4 : de 12 à moins de 18 heures ; 5 : 18 heures et plus
	Surface	1 : moins de 50 m ² ; 2 : de 50 à 99 m ² ; 3 : de 100 à 149 m ² ; 4 : de 150 à 299 m ² ; 5 : 300 m ² et plus
Equipe	Nombre de personnel qualifié	1 : Pas de salarié ni de bénévole qualifié ; 2 : Pas de salarié mais au moins un bénévole qualifié ; 3 : Au moins une personne salariée sans salarié qualifié ; 4 : Au moins un salarié qualifié avec un faible ratio par rapport à la pop. couverte (<0,5 etp pour 1000 hab.) ; 5 : Au moins un salarié qualifié avec ratio intermédiaire ou important par rapport à la pop. couverte (>=0,5 etp pour 1000 hab.)
Public	Emprunteurs actifs pour 1000 habitants	1 : moins de 50 ; 2 : de 50 à 99 ; 3 : de 100 à 149 ; 4 : de 150 à 199 ; 5 : 200 et plus
	Nbre de prêts (tous types de documents) pour 1000 habitants	1 : Moins de 1 000 ; 2 : de 1 000 à 1 999 ; 3 : de 2 000 à 3 499 ; 4 : de 3 500 à 4 999 ; 5 : 5 000 et plus.

Les modalités de calcul de la nouvelle typologie

Étape 1 : noter les situations pour chaque critère et compter le nombre de situations selon 4 scores

Prenons l'exemple de 2 Établissements de lecture publique fictifs

ELP	Dépense s docs	Nb d'actions	Internet et numérique	Div. offre	Ouv. hebdo	Surf.	Person. qual.	Emprunteurs	Nb prêts	4 scores			
										Nb TF	Nb TF ou F	Nb I ou F ou TF	Nb TD
Triffouillis-les-Oies	I	TF	TF	TF	TF	TF.	F	TF	D	6	7	8	0
Ys	TD	I	TD	TD	D	TD	TD	F	TD	0	1	2	6

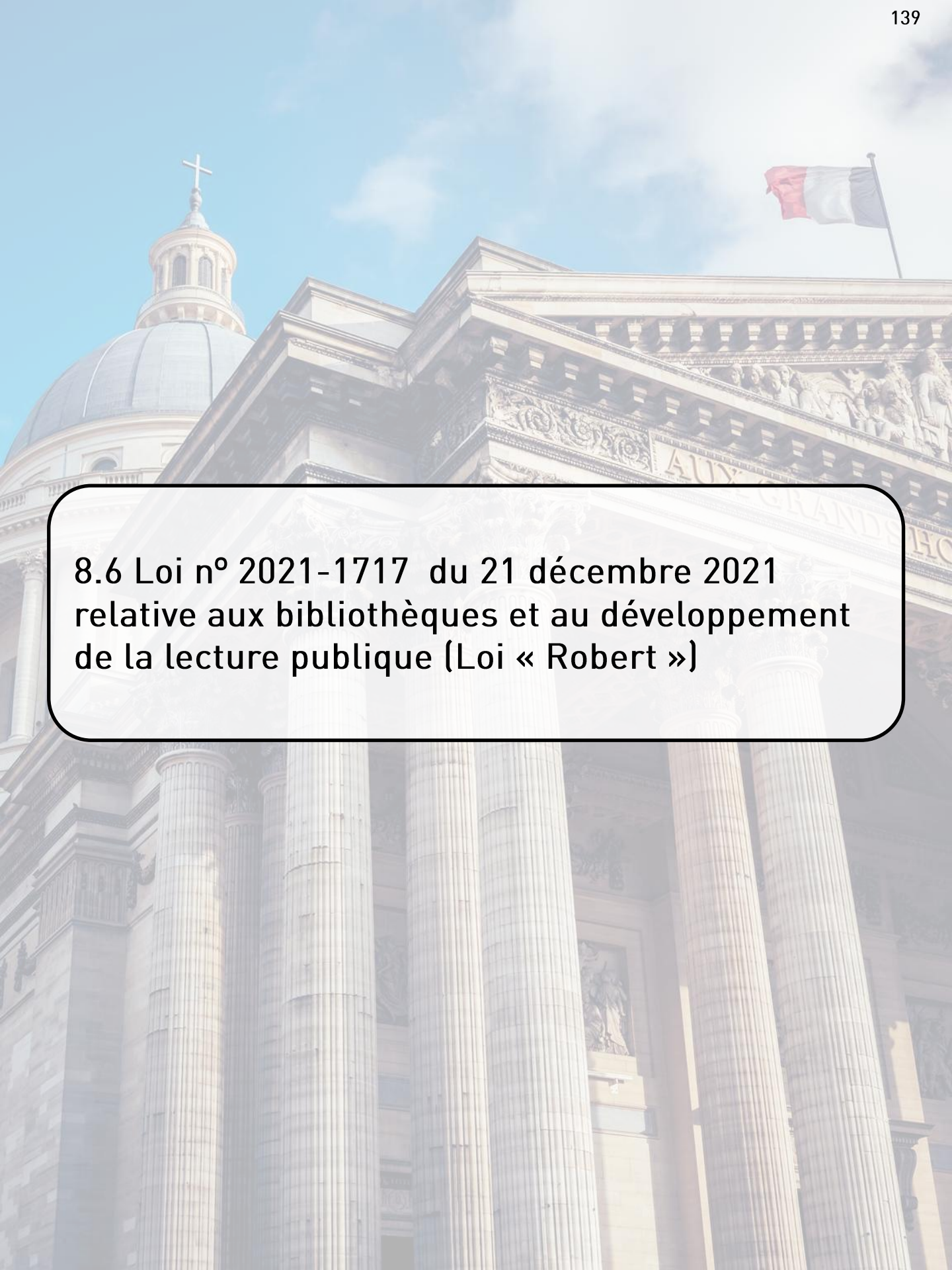
Étape 2 : typologiser l'ELP selon les 4 scores en suivant les modalités de calcul

Modalités de calcul de la typologie	
Type A	Au moins 5 situations très favorables
Type B	Au moins 6 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 4 situations très favorables
Type C	Au moins 5 situations intermédiaires ou mieux ou à défaut au moins 4 situations favorables ou très favorables ou à défaut au moins 3 situations très favorables
Type D	N'est ni en A, B, ou C et si le nombre de situations très défavorables est inférieur à 5
Type E	N'est pas en A, B ou C et si le nombre de situations très défavorables est supérieur ou égal à 5.

Dans les exemples précédents, on obtient :

ELP	Typologie finale
Triffouillis-les-Oies	A
Ys	E

Source : ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DÉPARTEMENTAUX (ABD). Une nouvelle typologie pour les bibliothèques ! [en ligne]. 28 mars 2023. Disponible à l'adresse : <https://www.abd-asso.org/documentations/evaluation/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/> (consulté le : [21 janvier 2026]).



**8.6 Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021
relative aux bibliothèques et au développement
de la lecture publique (Loi « Robert »)**

LOI ROBERT:
POUR QUOI FAIRE?

1 DÉFINIR NOS MISSIONS:
GARANIR UNE ÉGALITÉ D'ACCÈS À

COLLECTIONS DE DOCUMENTS (PHYSIQUES OU NUMÉRIQUES): LIVRES, OBJETS...
Outils, services, activités

DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE

CULTURE
SAVOIRS
ÉDUCATION
INFORMATION
LOISIRS
MÉDIATION
RECHERCHE
ACTION CULTURELLE

2 RAPPELER QUE LA BIBLIOTHÈQUE EST UN SERVICE PUBLIC

PUBLICITÉ
ÉGALITÉ D'ACCÈS
MUTABILITÉ
NÉCESSITÉ

3 LÉGITIMER NOTRE RÔLE SOCIAL DANS LES GRANDS ENJEUX SOCIÉTAUX

DRÔLES CULTURELS!!
DIVERSIFICATION DES PUBLICS
ACCESSIBILITÉ

ILLÉTRISME
ÉLECTRONISME

4 LÉGALISER L'ÉVOLUTION DE NOS PRATIQUES SANS LES FIGER

DÉSERRAGE
ORDONNANCES ÉCONOMIE SOLIDAIRE ASSOCIATIVES

« BIENS, C'EST POUR TOI: JE N'EN AI PLUS L'USAGE... OU TU PEUX AUSSI LES VENDRE! »

5 INCITER & ENCADRER SANS CONTRAINDRE (OU ÊTRE PEU ☺)

LIBRE & GRATUITE!

UNE COLLECTION ET UNE PROGRAMMATION SANS AUCUNE CENSURE!
PLURALISME

RENOUVELÉE & ACTUALISÉE
DE QU'ON FAIT & POURQUOI
POLITIQUE DOCUMENTAIRE

CONCOURRANCE TERRITORIALE

BIBLIOTHÉCAIRE: UN MÉTIER QUALIFIÉ!

6 FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU

MUTUALISATION
MISSIONS DE LECTURE PUBLIQUE

abf Association des Bibliothécaires de France

@oliver samfson

Source : Association des bibliothécaires de France. Mode d'emploi de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales [en ligne]. [S. l.] : ABF, s. d. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/6/214/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales> (consulté le 22 janvier 2026)

Définir les bibliothèques et leurs principes fondamentaux

ARTICLE 1 | CP art. L310-1 A

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour **missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.**

À ce titre, elles :

"1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article 4, sous forme physique ou numérique ;"

"2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. **Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;**"

"3° Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;"

"4° **Coopèrent** avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires."

"Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion."

"Ces **missions** s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public."

Définir les bibliothèques et leurs principes fondamentaux

ARTICLE 2 | CP art. L320-3

L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales est libre.

ARTICLE 3 | CP art. L320-4

L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales et la consultation sur place de leurs collections sont gratuits.

ARTICLE 4 | CP art. L310-3

Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont constituées de livres et des autres documents et objets nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, tels que des documents sonores et audiovisuels.

ARTICLE 5 | CP art. L310-4

Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. **Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales.** Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance.

ARTICLE 6 | CP art. L310-5

Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont **régulièrement renouvelées et actualisées.**

ARTICLE 7 | CP art. L310-6

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements **élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement** et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant.

ARTICLE 8 | CP art. L310-7

Les agents travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements présentent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article L. 310-1 A [du CP, c'est-à-dire à l'article 1 de la loi Robert].

Soutenir le développement de la lecture publique

ARTICLE 9 | CP art. L330-1

[A propos des bibliothèques départementales] Les départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner.

ARTICLE 10 | CP art. L330-2

Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

- « 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- « 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- « 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;
- « 4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- « 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

ARTICLE 11 | CGCT, art. L1614-10

Dans l'article sur le concours particulier de la DGD, les « établissements publics de coopération intercommunale » sont remplacés par les mots « groupements de collectivités territoriales » ;

Au début du deuxième alinéa, le mot : « Toutefois, » est supprimé.

ARTICLE 12 | CGCT, art. L. 5211-63

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique. [Cette disposition] entre en vigueur le 1er janvier 2023.

Soutenir le développement de la lecture publique

ARTICLE 11 | CGCT, art. L1614-10

Dans l'article sur le concours particulier de la DGD, les « établissements publics de coopération intercommunale » sont remplacés par les mots « groupements de collectivités territoriales » ;

Au début du deuxième alinéa, le mot : « Toutefois, » est supprimé.

ARTICLE 12 | CGCT, art. L. 5211-63

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique. [Cette disposition] entre en vigueur le 1er janvier 2023.

ARTICLE 13 | CG3P art. L33212-4

Les documents appartenant aux bibliothèques de l'État, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements ne relevant pas de l'article L. 2112-1 [= relevant du domaine privé mobilier et non du domaine public mobilier dont relèvent les fonds patrimoniaux] et dont ces bibliothèques n'ont plus l'usage peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations, à des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association mentionnées au a du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts et dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance ou à des organisations mentionnées au II de l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire . Par dérogation aux articles L. 3212-2 et L. 3212-3 [qui prohibent la revente des dons de l'État et des collectivités territoriales] du présent code, ces documents peuvent être cédés à titre onéreux par ces fondations, associations et organisations. »

Source : Association des bibliothécaires de France. Mode d'emploi de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales [en ligne]. [S. l.] : ABF, s. d. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/6/214/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales> (consulté le 22 janvier 2026)



8.7 Glossaire

BRT : Bibliothécaire référent de territoire

chargé du suivi, de l'accompagnement et du développement de la lecture publique sur un ou plusieurs **EPCI (établissements publics de coopération intercommunale)**.

Dans ce cadre, il constitue l'interlocuteur privilégié entre la médiathèque départementale et les équipes des bibliothèques du territoire dont il a la charge. Il assure la mise en œuvre de la politique départementale de lecture publique, en veillant à son adaptation aux spécificités locales.

Ses missions portent notamment sur :

- l'analyse des besoins du territoire et des réseaux de bibliothèques,
- le conseil technique, administratif et stratégique auprès des EPCI et des communes,
- l'accompagnement des projets (création, restructuration, mise en réseau, évolution des services),
- la coordination des actions de la médiathèque départementale sur le territoire concerné,
- le suivi et l'évaluation des partenariats et conventions avec les collectivités.

Le bibliothécaire référent de territoire contribue ainsi à la cohérence et à l'équité du service public de lecture à l'échelle départementale.

CDL : Contrat départemental lecture

Dispositif de l'État destiné à soutenir les politiques de lecture publique en finançant des actions portées par les **bibliothèques départementales**, avec des objectifs définis en collaboration avec les acteurs locaux.

CTL : Contrat territoire-lecture

Partenariat entre collectivités et l'État (DRAC) pour développer la lecture publique

Désherbage :

Terme désignant, en bibliothèque, l'ensemble des opérations qui consistent à retirer des collections les documents devenus inutiles, obsolètes, dégradés ou inadaptés aux besoins du public et au projet de l'établissement. Son objectif est de : maintenir des collections actuelles, pertinentes et attractives ; améliorer la lisibilité des rayonnages ; optimiser l'espace disponible ; garantir la qualité de l'information proposée. Le désherbage peut concerner des livres, revues, CD, DVD ou ressources numériques, et s'appuie généralement sur des critères comme l'état matériel, l'actualité du contenu, la fréquence d'emprunt ou la cohérence avec la politique documentaire.

Portail de bibliothèque :

Site internet des bibliothèques de la MD et des bibliothèques du réseau

une interface numérique centralisée qui donne accès, depuis un point unique, à l'ensemble des ressources, services et informations proposés par une bibliothèque ou un réseau de bibliothèques. Il permet aux usagers de rechercher des documents, consulter des ressources numériques, gérer leur compte, et s'informer sur l'actualité et les services de la bibliothèque.

POLDOC : Politique Documentaire

Document cadre qui définit les orientations, les objectifs et les critères guidant le développement, la gestion et la valorisation des collections d'un établissement. Elle précise les choix en matière d'acquisition, de conservation, de désherbage, d'accès et de médiation documentaire, en cohérence avec les missions de la structure, les orientations politiques, les besoins des publics et les moyens disponibles.